



SDEC ÉNERGIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(art. L. 2121-24 du CGCT)

1^{ER} TRIMESTRE 2017

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017

1. Reconductions de marchés
2. Transferts de compétences
3. Reprise de compétence - Eclairage Public
4. Aides aux familles - Attribution d'une aide pour le règlement d'une facture de Gaz propane réseau - CCAS de Ver-sur-Mer
5. Soutien financier à la rénovation énergétique - SOLIHA - Moyaux et Cormelles-le-Royal
6. Aides au développement économique du réseau électrique
7. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 2ème tranche 2017
8. Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 2ème tranche 2017
9. Bornes de recharge pour véhicules électriques - 1ère tranche 2017
10. Programme d'extension du réseau public d'électricité - 1ère tranche 2017
11. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de BLAINVILLE-SUR-ORNE au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux - « RUE FRED SCAMARONI »
12. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de CAEN au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public et de génie civil de fibre optique ROC associés au projet d'effacement coordonné de réseaux - « RUES NEUVE BOU
13. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de PONT-L'ÉVEQUE au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux - « RUE SAINT MELAINE »
14. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de PONT-L'ÉVEQUE au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux - « COUR DE BROSSARD »
15. Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de VIRE-NORMANDIE au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux « RUE DE SUEDE »
16. Convention de délégation temporaire de maitrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE a la commune d'Ablon, au titre de travaux d'éclairage public du lotissement communal rue des tilleuls et rue des acacias
17. Convention de délégation temporaire de maitrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE a la commune de Luc-sur-Mer, au titre de travaux d'éclairage public de la place de la Croix
18. Convention de délégation temporaire de maitrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE a la commune de Petiville, au titre de travaux d'eclairage public du lotissement Paul Regnier
19. Avenant n° 1 à la convention de délégation temporaire de maitrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de LISON au titre des travaux basse tension électrique et éclairage public du projet de lotissement communal Résidence du Haut Chêne
20. "Avenant n° 1 à la convention de délégation temporaire de maitrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune nouvelle de SOULEUVRE EN BOCAGE au titre des travaux basse tension électrique et éclairage public du projet «voie d'accès et projet communal (5 lots) extension gendarmerie (10 logements) » de la commune déléguée de Saint-Martin-des-Besaces"
21. Guilberville - Diagnostic Eclairage Public
22. Etats contradictoires - Eclairage Public
23. Etat contradictoire - Signalisation Lumineuse - Bonnebosq
24. Marchés de travaux : déclarations de sous-traitances - SPIE et SAG VIGILEC
25. Marchés de travaux et maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse et des bornes de recharge pour véhicules électriques - Avenants
26. Protocole B - Actualisation du prix des terres constructibles
27. Révision du guide interne du SDEC ÉNERGIE
28. Dispositif de résorption de l'emploi précaire
29. Convention post CEP (Conseil en Energie Partagé) - Ablon
30. Convention Etude Energétique Spécifique - Baron-sur-Odon
31. Convention de partenariat pour le développement de l'itinérance des services recharge de véhicules électriques avec la société GIREVE
32. Partenariat CS France : Projet "SHARE&GO"
33. Aides financières - Achat de cycles électriques - Ouistreham
34. Aides financières - Achat d'un véhicule électrique - Vire-Normandie

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017

1. Reconduction de marchés de prestations de communication.
2. Transferts de compétences - Sommervieu - Bény-sur-Mer - Bréville-les-Monts - Balleroy-sur-Drôme.
3. Conseil en Energie Partagé - CEP - Authie.
4. Conseil en Energie Partagé - CEP - Reprise des conventions portées par le Pays du Bessin au Virois.
5. Etude Energétique Spécifique - EES - Morteaux-Couliboeuf.
6. Convention de partenariat avec le collège Mandela d'Hérouville Saint Clair pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques.
7. Convention de mise à disposition de la conception scénographique de l'exposition nomade "2050".
8. Production d'énergie renouvelable par panneaux photovoltaïques - Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.
9. Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET - Communautés de communes Cœur Côte Fleurie et Cabourg Normandie Pays d'Auge.
10. Groupement d'achat d'électricité - Mécanisme de capacité - Direct Energie
11. Demande de subventions - Rendez-vous à la Cathédrale 2017.
12. Protocole B - Carcagny
13. Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2017.
14. Programme d'extension du réseau public d'électricité - 2ème tranche 2017.
15. Bornes de recharge pour véhicules électriques - 2ème tranche 2017.
16. Programme d'effacement coordonné des réseaux - 2ème tranche 2017.
17. Marchés de travaux - Déclarations de sous-traitances 2017 - SPIE CityNetworks, GARCZYNSKI TRAPLOIR, STURNO TEIM, SORAPEL.
18. Etats contradictoires - Eclairage Public - Reprise de la compétence des communes déléguées d'Amblie, de Rucqueville et de Cully.
19. Etats contradictoires - Signalisation Lumineuse - 13 communes membres de la Communauté Urbaine de Caen la Mer.
20. Aides au développement économique du réseau public d'électricité.

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 9 MARS 2017

1. Composition du Bureau Syndical
2. Avenant n° 16 à la convention de concession du service public de la distribution de gaz du SDEC ENERGIE
3. Mise à jour des annexes 1 et 2 des statuts du SDEC ENERGIE, issus de la création de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, en date du 1er janvier 2017
4. Composition de la Commission Consultative pour la Transition Energétique
5. Financements par fonds de concours depuis le 12 décembre 2016
6. Débats d'Orientations Budgétaires 2017
7. Installation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017

1. Prestations d'expertise Technique Fin et Comptable
2. Marchés de fourniture de solutions de reproduction - impression - scannerisation de documents couleurs et noir et blanc et maintenance
3. Emprunt pour étalement de charge 2017
4. Transfert compétence - Eclairage Public - Port-en-Bessin-Huppain
5. Soutien financier à la rénovation énergétique - SOLIHA - Port-en-Bessin-Huppain
6. Soutien financier à la rénovation énergétique - SOLIHA - La-Chapelle-Yvon (Valorbiquet)
7. Soutien financier à la rénovation énergétique - CDHAT - Airan (Valambray)
8. Soutien financier à la rénovation énergétique - CDHAT - Saint-Sever-Calvados (Noues-de-Sienne)
9. Aides au développement économique du réseau public d'électricité.
10. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2017

11. Programme d'extension du réseau public d'électricité – 3^{ème} tranche 2017
12. Bornes de recharge pour véhicules électriques – 3^{ème} tranche 2017
13. Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 4^{ème} tranche 2017
14. Marchés de travaux : déclarations de sous-traitances 2017
15. Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE a la commune de Langrune-sur-Mer, au titre de travaux d'éclairage public de l'aménagement du parc du Bois Joli
16. Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE a la commune de Clécy, au titre de travaux d'éclairage public de la station-service autonome
17. Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE a la commune nouvelle de Caumont-sur-Aure, au titre de travaux d'éclairage public du lotissement le Fieffe Pilet, de la commune déléguée de Caumont l'Eventé
18. Convention de Délégation Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage du SDEC ÉNERGIE à la commune de Luc sur Mer, au titre des travaux de signalisation lumineuse de l'avenue Pierre Laurent et de la rue des Petits Lutins
19. Détermination du taux de promotion d'avancement grade
20. Mise en place du mécanisme capacité – Groupement d'achat d'électricité - EDF
21. Aides financières - Feuguerolles-Bully
22. Aides financières - Cresserons
23. Constitution d'un groupement de commande avec le SDEM pour l'achat de bornes rapides
24. Convention de partenariat pour le raccordement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec Enedis
25. Convention de mise à disposition de produits, services ou support pédagogiques



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-01

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD. <u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : RECONDUCTIONS DE MARCHES

Les marchés suivants arrivent à échéance, selon le délai prévu à leurs actes d'engagement :

Objet	Titulaire	Durée (en mois)	NB de renouvel	Début de marché	Fin du marché	Renouv N°
Fourniture de luminaires	Lot 1 - « Hauteur de feu - 5m » RAGNI	12	2	11/04/2016	10/04/2019	1
	Lot 1 - « Hauteur de feu - 5m » EXALIGHTING/ SIMON LIGHTING			14/04/2016	13/04/2019	
Contrôle technique des réseaux neufs électriques	APAVE	12	3	18/04/2016	17/04/2020	1
Coordination SPS	Lot 1 - « Bessin-Bocage » BUREAU VERITAS	12	1	15/04/2016	14/04/2018	1
	Lot 2 - « Calvados Centre » TOPO ETUDES	12	1	15/04/2016	14/04/2018	1
	Lot 3 - « Pays d'Auge » TOPO ETUDES	12	1	15/04/2016	14/04/2018	1
Fourniture d'infrastructures de recharge	E-TOTEM	12	2	07/04/2015	06/04/2018	2

Le Président propose au Bureau Syndical de renouveler ces marchés, et ce, conformément aux dispositions de la réglementation en matière de marchés publics et des différentes pièces contractuelles.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-01

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- de renouveler les marchés susvisés pour 12 mois à compter de leurs dates anniversaire de notification respectives ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;
- de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE - CAEN

20 JAN. 2017

COURRIER



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-02

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD. <u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : TRANSFERTS DE COMPETENCES – ECLAIRAGE PUBLIC – IRVE - GAZ

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence
Jurques	20 mai 2016	Bornes de recharge
Méry-Corbon	12 décembre 2016	
Banville	30 novembre 2016	Eclairage Public
Amfreville	5 décembre 2016	
Gonneville-en-Auge	8 décembre 2016	
Sallenelles	13 décembre 2016	
Bavent	14 décembre 2016	
Merville-Franceville-Plage	15 décembre 2016	
Ranville	15 décembre 2016	
Petiville	20 décembre 2016	
Hérouvillette	27 décembre 2016	
Condé-sur-Iffs	11 janvier 2017	
Communauté Urbaine Caen la Mer	10 janvier 2017	Gaz – Bornes de Recharge - Eclairage Public Intérêt communautaire

Il appartient au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ces transferts de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et technique et de tous les contrats qui y sont attachés.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-02

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter les demandes d'adhésion présentées, au titre des compétences visées aux articles 3.2 à 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : 20 JAN. 2017
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE DU CALVADOS

20 JAN. 2017

COURRIER



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-03

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT, Jean-Luc GUILLOUARD. <u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : REPRISE DE COMPETENCES – ECLAIRAGE PUBLIC – RUCQUEVILLE ET CULLY

Les communes déléguées de Rucqueville et de Cully, ont informé le SDEC ÉNERGIE en fin d'année 2016, de leur décision de reprendre leur compétence éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la création de la commune nouvelle de Moulins-en-Bessin, regroupant également les territoires de Martragny et de Coulombs.

Pour rappel, la reprise de compétence par une collectivité adhérente s'effectue selon les règles du Code Général des Collectivités Territoriales, et les clauses prévues par les conditions administratives, techniques et financières de la compétence éclairage public, votées par le Comité Syndical le 12 février 2016.

Ces conditions sont conformes aux statuts du SDEC ÉNERGIE, autorisés par arrêté préfectoral du 27 décembre 2016.

Ainsi, l'article 5.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE précise, notamment, que la reprise d'une compétence intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du syndicat ; les décisions précisant la date d'effet de la reprise de compétence.

Ces demandes étant comparables à celle de la commune d'Amblie, pour laquelle le Comité Syndical du 12 décembre 2016 a délibéré favorablement pour faire correspondre la date de reprise de compétence avec celle de création de la commune nouvelle, le Président propose d'accepter la reprise de la compétence éclairage public par les communes déléguées de Rucqueville et de Cully, au 1^{er} janvier 2017.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver la reprise de la compétence éclairage public par les communes déléguées de Rucqueville et de Cully au 1^{er} janvier 2017 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-03

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : 20 JAN. 2017
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE DU SALVADOS

20 JAN. 2017

COURRIER



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-04

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Étaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	18	
Pouvoirs :	0	
Suffrages exprimés :	20	<u>Étaient excusés :</u> Mme Jacqueline ANDRE, MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD. <u>Pouvoir :</u> néant. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : AIDES AUX FAMILLES - ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LE REGLEMENT D'UNE FACTURE DE GAZ PROPANE RESEAU - CCAS DE VER-SUR-MER

La délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE du 17 octobre 2014, fixe les modalités d'attribution d'une aide financière pour les usagers confrontés à un impayé de leur factures d'énergie « gaz propane ».

Une demande d'aide en ce sens pour une famille résidant sur la commune de Ver-sur-Mer a été étudiée.

La dette de la famille s'élève à 303,12 €. Le CCAS participant à hauteur de 153,12 €, le reste à charge pour la famille s'élève à 150 €.

Après examen de la demande, la commission « Solidarité », réunie le 12 janvier 2017 propose d'attribuer une aide d'un montant de 150 €, versée au CCAS de Ver-sur-Mer, permettant ainsi à la famille d'épurer totalement sa dette.

Le projet de convention de soutien à cette famille en difficulté, liant le SDEC ÉNERGIE au CCAS de Ver-sur-Mer, a été transmis aux élus préalablement à la réunion.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver une aide de 150 € ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ;
- autorise le Président à conclure la convention de soutien à une famille en difficulté (jointe en annexe), à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE :

20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-04

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE DE CAEN

20 JAN. 2017

COURRIER



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-05

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

21

Présents :

19

Pouvoirs :

1

Suffrages exprimés :

20

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.

Etaient excusés : MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD.

Pouvoir : M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION ENERGETIQUE - SOLIHA - MOYAUX ET CORMELLES-LE-ROYAL

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l'amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec SOLIHA, INHARI et le CDHAT.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur deux demandes d'aides reçues de SOLIHA, pour des habitations situées sur le territoire des communes de Moyaux et de Cormelles-le-Royal, à savoir :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montants des travaux	Gain énergétique estimé	Montant de l'aide sollicitée
MOYAUX	- Isolation des parois intérieures et des combles (sur plancher).	18 867 €	45 %	2 000 €
CORMELLES-LE-ROYAL	- Remplacement de la chaudière existante hors service par une chaudière à condensation ; - Installation d'une VMC.	6 456 €	55 %	1 500 €

Après examen des dossiers et au regard de l'urgence sociale, la commission « Solidarité » réunie le 12 janvier 2017, propose d'attribuer une aide d'un montant de :

- 2 000 € au dossier de la commune de Moyaux ;
- 1 500 € à celui de la commune de Cormelles-le-Royal.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-05

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver les aides proposées ci-dessus ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-06

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice : 21 Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR,
Présents : 17 MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Pouvoirs : 1
Suffrages exprimés : 18 Etaient excusés : MM. Sébastien LECLERC, François BLIN, Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD.
Pouvoir : M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE.
Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : AIDES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU RESEAU ELECTRIQUE

La commission « Développement économique », réunie le 12 janvier 2017, a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux.

La liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux (liste en annexe), et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 12 février 2016 ;
- dit que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 ;
- autorise le président à signer tout acte se rapportant à ces décisions.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS
20 JAN. 2017
COURRIER


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-07

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR,
Présents :	16	MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Gérard POULAIN.
Pouvoirs :	1	<u>Etaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC, François BLIN, Jacques TALBOT, Jacques ROYER et Jean-Luc GUILLOUARD.
Suffrages exprimés :	17	<u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 2^{EME} TRANCHE 2017

La commission « Travaux », réunie le 10 janvier 2017, propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2017, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 9 projets, pour un montant de 305 574,14 € TTC

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la deuxième tranche de travaux 2017 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE DU CALVADOS
20 JAN. 2017
COURRIER



Le Président du SDEC ENERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-08

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR,
Présents :	17	MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Pouvoirs :	1	
Suffrages exprimés :	18	<u>Etaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC, François BLIN, Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD.
		<u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 2EME TRANCHE 2017

La commission « Travaux », réunie le 10 janvier 2017, propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2017, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 6 projets, pour un montant de 544 197,53 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la deuxième tranche de travaux 2017 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PRÉFECTURE DU CALVADOS
20 JAN. 2017
COURRIER

Le Président du SDEC ENERGIE,


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-09

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT, Jean-Luc GUILLOUARD. <u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - 1ERE TRANCHE 2017

La commission « Travaux », réunie le 10 janvier 2017, propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2017, pour l'implantation de 35 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour un montant de 368 076,12 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la première tranche de travaux 2017 d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2317 ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

20 JAN. 2017

COURRIER



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-10

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mmes Jacqueline ANDRE, Mireille DUFOUR,
Présents :	16	M. Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Pouvoirs :	1	<u>Etaient excusés :</u> MM. Sébastien LECLERC, François BLIN, Christian GABRIEL, Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD.
Suffrages exprimés :	17	<u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 1ERE TRANCHE 2017

La commission « Travaux », réunie le 10 janvier 2017, propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2017, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 12 projets, pour un montant de 316 946,81 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la première tranche de travaux 2017 d'extension du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,

PRÉFECTURE DU CALVADOS

20 JAN. 2017

COURRIER



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017

- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-11

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

21

Présents :

19

Pouvoirs :

1

Suffrages exprimés :

20

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.

Etaient excusés : MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD.

Pouvoir : M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE DE BLAINVILLE-SUR-ORNE AU SDEC ENERGIE, AU TITRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ASSOCIES AU PROJET D'EFFACEMENT COORDONNE DE RESEAUX - « RUE FRED SCAMARONI »

La commune de Blainville-sur-Orne et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés « RUE FRED SCAMARONI », constituée, pour partie, d'éclairage public.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication.

La collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique (réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et d'en fixer le terme.

Le coût global de l'opération est estimé à 97 707,10 € TTC et le coût du réseau d'éclairage public à 11 362,19 € TTC.

Vu, l'avis favorable de la commission «Travaux» en date du 10 janvier 2017, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.



DATE D’AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

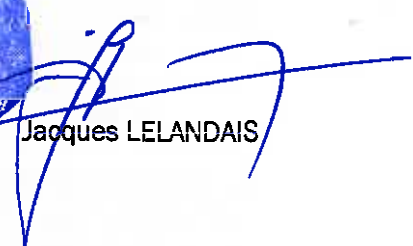
2017-01/BS/DB-11

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’assurer la maîtrise d’ouvrage de l’enfouissement du réseau d’éclairage public dans le cadre de l’opération d’effacement des réseaux aériens situés à Blainville-sur-Orne «RUE FRED SCAMARONI » ;
- dit que la dépense sera imputée aux articles 4581 ... ;
- d’adopter la convention proposée (jointe en annexe) ;
- d’autoriser le Président à la signer ainsi que tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de
membres
en
exercice :

21

Présents :

19

Pouvoirs :

1

Suffrages
exprimés :

20

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.

Etaient excusés : MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD.

Pouvoir : M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE DE CAEN AU SDEC ENERGIE AU TITRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE GENIE CIVIL DE FIBRE OPTIQUE ROC ASSOCIES AU PROJET D'EFFACEMENT COORDONNE DE RESEAUX - « RUES NEUVE BOURG L'ABBE - CLOS CAILLET - BAYEUX - BRETAGNE »

La ville de Caen et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés « rues Neuve Bourg l'Abbé - clos Caillet - Bayeux - Bretagne », constituée, pour partie, d'éclairage public et de génie civil de fibre optique ROC.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication.

La collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public et de génie civil de fibre optique ROC.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage et de génie civil de fibre optique ROC concerné par l'opération, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique (réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et d'en fixer le terme.

Le coût global de l'opération est estimé à 351 546,85 € TTC, celui du réseau d'éclairage public à 74 365,54 € TTC et le coût du génie civil de fibre optique ROC à 47 699,63 €.

Vu, l'avis favorable de la commission «Travaux» en date du 10 janvier 2017, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-12

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public et de génie civil de fibre optique ROC dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés à Caen «rues Neuve Bourg l'Abbé - clos Caillet - Bayeux - Bretagne» ;
- dit que la dépense sera imputée aux articles 4581 ... ;
- d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) ;
- d'autoriser le Président à la signer ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

20 JAN. 2017

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **20 JAN. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **20 JAN. 2017**

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-13

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD. <u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE DE PONT-L'ÉVÊQUE AU SDEC ENERGIE AU TITRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ASSOCIES AU PROJET D'EFFACEMENT COORDONNE DE RESEAUX « RUE SAINT MELAINE »

La commune de Pont l'Evêque et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés « Rue Saint Mélaïne », constituée, pour partie, d'éclairage public.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication.

La collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maitrise d'Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique (réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et d'en fixer le terme.

Le coût global de l'opération est estimé à 28 868,72 € TTC et celui du réseau d'éclairage public à 13 337,05 € TTC.

Vu, l'avis favorable de la commission «Travaux » en date du 10 janvier 2017, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.



DATE D’AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-13

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’assurer la maîtrise d’ouvrage de l’enfouissement du réseau d’éclairage public dans le cadre de l’opération d’effacement des réseaux aériens situés à Pont l’Evêque « Rue Saint Mélaïne »
- dit que la dépense sera imputée aux articles 4581 ... ;
- d’adopter la convention proposée (jointe en annexe) ;
- d’autoriser le Président à la signer ainsi que tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

20 JAN. 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-14

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD.
Pouvoirs :	1	<u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE.
Suffrages exprimés :	20	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE DE PONT-L'ÉVÊQUE AU SDEC ENERGIE AU TITRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ASSOCIES AU PROJET D'EFFACEMENT COORDONNE DE RESEAUX « COUR DE BROSSARD »

La commune de Pont l'Evêque et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés « Cour de Brossard», constituée, pour partie, d'éclairage public.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication.

La collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maitrise d'Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique (réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et d'en fixer le terme.

Le coût global de l'opération est estimé à 31 999,06 € TTC et celui du réseau d'éclairage public à 2 054,71 € TTC.

Vu, l'avis favorable de la commission «Travaux » en date du 10 janvier 2017, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-14

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés à Pont l'Evêque « Cour de Brossard »
- dit que la dépense sera imputée aux articles 4581 ... ;
- d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) ;
- d'autoriser le Président à la signer ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

PRÉFECTURE DU CALVADOS
20 JAN. 2017
M. COURTIER

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-15

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD.
Suffrages exprimés :	20	<u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE DE VIRE-NORMANDIE AU SDEC ENERGIE, AU TITRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ASSOCIES AU PROJET D'EFFACEMENT COORDONNE DE RESEAUX « RUE DE SUEDE »

La commune de Vire-Normandie et le SDEC ÉNERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés « Rue de Suède », située sur la commune déléguée de Vire, constituée, pour partie, d'éclairage public.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication.

La collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique (réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et d'en fixer le terme.

Le coût global de l'opération est estimé à 59 060,47 € TTC et le coût du réseau d'éclairage public à 27 643,48 € TTC.

Vu, l'avis favorable de la commission «Travaux » en date du 10 janvier 2017, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-15

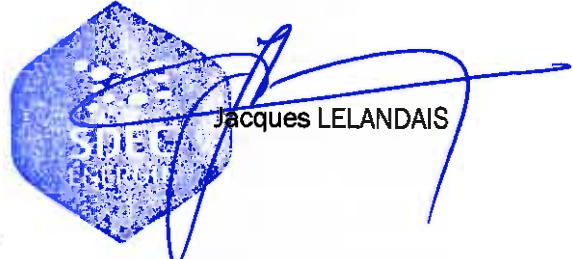
Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés à Vire-Normandie «Rue de Suède », sur la commune déléguée de Vire ;
- dit que la dépense sera imputée aux articles 4581 ... ;
- d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) ;
- d'autoriser le Président à la signer ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS
20 JAN. 2017
COURRIER


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-16

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD. <u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNE D'ABLON, AU TITRE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT COMMUNAL RUE DES TILLEULS ET RUE DES ACACIAS

La commune d'Ablon souhaite engager des travaux d'aménagement du lotissement communal rue des tilleuls et rue des acacias, constitués, pour partie, d'éclairage.

La collectivité a transféré, à compter du 1^{er} janvier 2005, sa compétence éclairage au SDEC ENERGIE par délibération en date du 8 juin 2004. En conséquence, le SDEC ÉNERGIE assure la maîtrise d'ouvrage, la maintenance et le fonctionnement des installations.

Le Président précise que la convention proposée a pour objectif de définir les conditions d'intervention et de financement des signataires.

Le coût global de l'opération d'aménagement est estimé à 315 745,58 € TTC.

Le coût des travaux d'éclairage, déterminé par la commune d'Ablon ou son maître d'œuvre, est estimé à 25 402,34 € TTC, avec un taux de TVA en vigueur de 20%, supporté par le SDEC ÉNERGIE.

Le montant de la participation du SDEC ÉNERGIE sur le coût des travaux d'éclairage est déterminé sur la base des aides financières votées par le Comité Syndical du 12 février 2016.

Il est déterminé sur la base suivante :

Montant estimé HT des travaux d'éclairage	21 168,62 €
Taux d'aide	25 %
Montant de l'aide sur le coût des travaux HT	5 292,16 €
Montant de la TVA (taux 20 %)	4 233,72 €
Total TVA + Aide versée à la commune par le SDEC ENERGIE	9 525,88 €



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-16

Vu, l'avis favorable de la commission «Travaux » en date du 10 janvier 2017, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide de déléguer ponctuellement sa maîtrise d'ouvrage à la commune d'Ablon pour la réalisation des travaux d'éclairage public nécessaires à l'aménagement du lotissement communal rue des tilleuls et rue des acacias ;
- décide d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 12 février 2016 en la matière ;
- décide d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- dit que la dépense sera imputée aux articles 2315 ou 2317 ;
- autorise le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS
20 JAN. 2017
COURNIER

Délibération certifiée exécutoire : 20 JAN. 2017
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le :

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-17

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD. <u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNE DE LUC-SUR-MER, AU TITRE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA PLACE DE LA CROIX

La commune de Luc-sur-Mer souhaite engager des travaux d'aménagement de la place de la Croix, constitués, pour partie, d'éclairage.

La collectivité a transféré, à compter du 1^{er} janvier 2005, sa compétence éclairage au SDEC ENERGIE par délibération en date du 16 septembre 2004. En conséquence, le SDEC ÉNERGIE assure la maîtrise d'ouvrage, la maintenance et le fonctionnement des installations.

Le Président précise que la convention proposée a pour objectif de définir les conditions d'intervention et de financement des signataires.

Le coût global de l'opération d'aménagement est estimé à 135 170,40€ TTC.

Le coût des travaux d'éclairage, déterminé par la commune de Luc-sur-Mer ou son maître d'œuvre, est estimé à 17 985,60 € TTC, avec un taux de TVA en vigueur de 20%, supporté par le SDEC ÉNERGIE.

Le montant de la participation du SDEC ÉNERGIE sur le coût des travaux d'éclairage est déterminé sur la base des aides financières votées par le Comité Syndical du 12 février 2016.

Il est déterminé sur la base suivante :

Montant estimé HT des travaux d'éclairage	14 988,00 €
Taux d'aide	20%
Montant de l'aide sur le coût des travaux HT	2 997,60 €
Montant de la TVA (taux 20 %)	2 997,60 €
Total TVA + Aide versée à la commune par le SDEC ENERGIE	5 995,20 €



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-17

Vu, l'avis favorable de la commission «Travaux » en date du 10 janvier 2017, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide de déléguer ponctuellement sa maîtrise d'ouvrage à la commune de Luc-sur-Mer pour la réalisation des travaux d'éclairage public nécessaires à l'aménagement de la place de la Croix ;
- décide d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 12 février 2016 en la matière ;
- décide d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- dit que la dépense sera imputée aux articles 2315 ou 2317 ;
- autorise le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

20 JAN. 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire : 20 JAN. 2017
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-18

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD. <u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

OBJET : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNE DE PETIVILLE AU TITRE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT PAUL REGNIER

La commune de Petiville souhaite engager des travaux d'aménagement du lotissement Paul Régnier, constitués, pour partie, d'éclairage.

La collectivité a transféré sa compétence éclairage au SDEC ENERGIE par délibération en date du 20 décembre 2016. En conséquence, le SDEC ÉNERGIE assure la maîtrise d'ouvrage, la maintenance et le fonctionnement des installations.

Le Président précise que la convention proposée a pour objectif de définir les conditions d'intervention et de financement des signataires.

Le coût global de l'opération d'aménagement est estimé à 143 015,65 € TTC.

Le coût des travaux d'éclairage, déterminé par la commune de Petiville ou son maître d'œuvre, est estimé à 9 905,00 € TTC, avec un taux de TVA en vigueur de 20%, supporté par le SDEC ÉNERGIE.

Le montant de la participation du SDEC ÉNERGIE sur le coût des travaux d'éclairage est déterminé sur la base des aides financières votées par le Comité Syndical du 12 février 2016.

Il est déterminé sur la base suivante :

Montant estimé HT des travaux d'éclairage	9 905,00 €
Taux d'aide	25 %
Montant de l'aide sur le coût des travaux HT	2 476,25 €
Montant de la TVA (taux 20 %)	1 981,00 €
Total TVA + Aide versée à la commune par le SDEC ENERGIE	4 4757,25 €



DATE D’AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-18

Vu, l’avis favorable de la commission «Travaux » en date du 10 janvier 2017, le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- *de déléguer ponctuellement sa maîtrise d’ouvrage à la commune de Petiville pour la réalisation des travaux d’éclairage public nécessaires à l’aménagement du lotissement Paul Régnier ;*
- *d’octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 12 février 2016 en la matière ;*
- *dit que la dépense sera imputée aux articles 2315 ou 2317 ;*
- *d’adopter la convention proposée (jointe en annexe) ;*
- *d’autoriser le Président à la signer ainsi que tout acte s’y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DE CHARENTAISE
20 JAN. 2017
COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-19

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD. <u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNE DE LISON AU TITRE DES TRAVAUX BASSE TENSION ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE PUBLIC DU PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL RESIDENCE DU HAUT CHENE

En 2012, la commune de Lison a engagé des travaux pour le projet de lotissement communal « Résidence du Haut Chêne ». Maître d'ouvrage unique, elle a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour reprendre temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux basse tension électrique et d'éclairage public pour desservir ce lotissement.

Une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage a été signée entre les deux parties le 6 février 2012, pour une période de trois ans.

La commune a sollicité le SDEC ÉNERGIE, le 2 décembre 2016, pour prolonger ladite convention, afin que soient achevés les travaux du lotissement et de prendre en compte une éventuelle augmentation des travaux.

Dans ce contexte, la commission « Travaux » réunie le 10 janvier 2017 propose au Bureau Syndical d'établir un avenant n°1 modificatif afin de :

- modifier l'article 13 alinéa 6, du titre troisième : Le réseau de desserte électrique, comme suit :

« Si le montant définitif HT des travaux est supérieur au montant estimé au deuxième alinéa du présent article, l'aide du SDEC ÉNERGIE (hors TVA) reste inchangée et sera égale au montant déterminé initialement, soit 15 875,55 €. Le montant de la TVA sera recalculé en fonction du coût réel des travaux de réseau de desserte électrique.

Si le montant définitif HT des travaux est inférieur au montant estimé au deuxième alinéa du présent article, la participation totale du SDEC ÉNERGIE (aide et TVA) est recalculée sur la base de ce nouveau montant et des aides financières votées par le Comité Syndical de l'année de signature de la convention. »



DATE D’AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-19

- modifier l'article 20 alinéa 8 du titre quatrième : Le réseau public d'éclairage, comme suit :

« Si le montant définitif HT des travaux est supérieur au montant estimé au deuxième alinéa du présent article, l'aide du SDEC ÉNERGIE (hors TVA) reste inchangée et sera égale au montant déterminé initialement, soit 5 851,73 €. Le montant de la TVA sera recalculé en fonction du coût réel des travaux d'éclairage.

Si le montant définitif HT des travaux est inférieur au montant estimé au deuxième alinéa du présent article, la participation totale du SDEC ÉNERGIE (aide et TVA) est recalculée sur la base de ce nouveau montant et des aides financières votées par le Comité Syndical de l'année de signature de la convention. »

- prolonger la durée de la convention en modifiant l'article 21 de la convention comme suit :

« Les dispositions de cette délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage perdurent jusqu'au 1^{er} janvier 2020 ».

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'adopter l'avenant proposé à la convention initiale (joint en annexe), pour prolonger sa durée jusqu'au 1^{er} janvier 2020 et modifier les articles 13 alinéa 6 et 20 alinéa 8, comme proposé ci-dessus ;*
- *d'autoriser le Président à le signer ainsi que tout acte s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE DU CALVADOS

20 JAN. 2017

COURNIER

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-20

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

21

Présents :

19

Pouvoirs :

1

Suffrages exprimés :

20

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.

Etaient excusés : MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD.

Pouvoir : M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNE NOUVELLE DE SOULEUVRE EN BOCAGE AU TITRE DES TRAVAUX BASSE TENSION ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE PUBLIC DU PROJET «VOIE D'ACCES ET PROJET COMMUNAL (5 LOTS) EXTENSION GENDARMERIE (10 LOGEMENTS)» DE LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT MARTIN DES BESACES

En 2010, la commune de Saint-Martin-des-Besaces, commune déléguée de Souleuvre-en-Bocage depuis le 1^{er} janvier 2016, a engagé des travaux pour le projet « voie d'accès et projet communal (5 lots) extension gendarmerie (10 logements)».

Maître d'ouvrage unique, elle a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour reprendre temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux basse tension électrique et d'éclairage public pour desservir ce lotissement.

Une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage a été signée entre les deux parties le 10 septembre 2010, pour une période de trois ans.

La commune a sollicité le SDEC ÉNERGIE, le 19 octobre 2016, pour prolonger ladite convention, afin que soient achevés les travaux du lotissement et de prendre en compte une éventuelle augmentation des travaux.

Dans ce contexte, la commission « Travaux » réunie le 10 janvier 2017 propose au Bureau Syndical d'établir un avenant n°1 modificatif afin de :

- modifier l'article 13 alinéa 6 du titre troisième : Le réseau de desserte électrique, comme suit :

« Si le montant définitif HT des travaux est supérieur au montant estimé au deuxième alinéa du présent article, l'aide du SDEC ÉNERGIE (hors TVA) reste inchangée et sera égale au montant déterminé initialement, soit 10 065,25 €. Le montant de la TVA sera recalculé en fonction du coût réel des travaux de réseau de desserte électrique.

Si le montant définitif HT des travaux est inférieur au montant estimé au deuxième alinéa du présent article, la participation totale du SDEC ÉNERGIE (aide et TVA) est recalculée sur la base de ce nouveau montant et des aides financières votées par le Comité Syndical de l'année de signature de la convention. »



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-20

- modifier l'article 20 alinéa 8 du titre quatrième : Le réseau public d'éclairage, comme suit :
*« Si le montant définitif HT des travaux est supérieur au montant estimé au deuxième alinéa du présent article, l'aide du SDEC ÉNERGIE (hors TVA) reste inchangée et sera égale au montant déterminé initialement, soit 5 238,19 €. Le montant de la TVA sera recalculé en fonction du coût réel des travaux d'éclairage.
Si le montant définitif HT des travaux est inférieur au montant estimé au deuxième alinéa du présent article, la participation totale du SDEC ÉNERGIE (aide et TVA) est recalculée sur la base de ce nouveau montant et des aides financières votées par le Comité Syndical de l'année de signature de la convention. »*
- prolonger la durée de la convention en modifiant l'article 21 de la convention comme suit : *« Les dispositions de cette délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage perdurent jusqu'au 1^{er} juin 2018 ».*

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'adopter l'avenant proposé à la convention initiale (joint en annexe), pour prolonger sa durée jusqu'au 1^{er} juin 2018 et modifier les articles 13 alinéa 6 et 20 alinéa 8, comme proposé ci-dessus ;*
- *d'autoriser le Président à le signer ainsi que tout acte s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PRÉFECTURE DU CALVADOS
20 JAN. 2017
COURRIER

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : 20 JAN. 2017
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-21

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD. <u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : GUILBERVILLE – DIAGNOSTIC ÉCLAIRAGE PUBLIC

Une convention a été signée le 15 juin 2016 entre la commune déléguée de Guilberville et le SDEC ÉNERGIE pour la mise en application d'un diagnostic éclairage public.

Pour cette commune de catégorie C, le coût des travaux d'investissement s'élevait à 28 820 €.

Considérant que le Comité Syndical du 12 décembre 2016 a acté le fait que les contributions et aides financières, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour la commune déléguée de Guilberville sont identiques à celles dont bénéficient les Villes A pour 2017 et que l'avis du Bureau Syndical doit être sollicité pour toute situation particulière, la commission « Travaux », réunie le 10 janvier 2017, propose au Bureau Syndical de revenir sur le financement des travaux concernés, en appliquant les aides applicables aux villes A.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'appliquer les aides applicables aux villes A à la commune déléguée de Guilberville, dans le cadre du diagnostic éclairage public sollicité le 15 juin 2016 ;*
- *d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE DU CALVADOS

20 JAN. 2017

COURNIER

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



DATE D’AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-21

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-22

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD.
Suffrages exprimés :	20	<u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : ETATS CONTRADICTOIRES – ECLAIRAGE PUBLIC

Afin que le transfert des compétences du SDEC ÉNERGIE soit effectif, il est nécessaire que soit établi un état contradictoire du patrimoine à la date du transfert de chaque collectivité, sur lequel la collectivité concernée et le syndicat doivent délibérer de manière concordante.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'adopter les états contradictoires suivants :

Commune	Date de la délibération	Montant
Amfreville	5 décembre 2016	332 502,93 €
Gonneville-en-Auge	8 décembre 2016	88 897,22 €
Sallenelles	13 décembre 2016	93 695,48 €
Bavent	14 décembre 2016	321 051,49 €
Merville-Franceville-Plage	15 décembre 2016	814 273,09 €
Ranville	15 décembre 2016	472 242,74 €
Petiville	20 décembre 2016	97 871,87 €
Hérouvillette	27 décembre 2016	242 888,22 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les états contradictoires du patrimoine d'éclairage proposés
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-22

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE DU CALVADOS
20 JAN. 2017
COURNIER



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-23

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD.
Suffrages exprimés :	20	<u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : ETAT CONTRADICTOIRE – SIGNALISATION LUMINEUSE - BONNEBOSQ

Dans le cadre du transfert de sa compétence signalisation lumineuse au SDEC ÉNERGIE, la commune de Bonnebosq a transmis au syndicat sa délibération relative à l'adoption de l'état contradictoire de son patrimoine de signalisation lumineuse, au jour du transfert de cette compétence.

La commune n'ayant aucun ouvrage à la date de son adhésion au service de maintenance de signalisation lumineuse, la valeur de l'état contradictoire s'élève à 0 €.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'adopter l'état contradictoire proposé.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter l'état contradictoire du patrimoine de signalisation lumineuse proposé ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS
20 JAN. 2017
GOURNEY


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : 20 JAN. 2017
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-24

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD. <u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : MARCHES DE TRAVAUX : DECLARATIONS DE SOUS-TRAITANCES

Dans le cadre des marchés de travaux, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitance suivantes :

SPIE CityNetworks : Marché de travaux et maintenance EP/SL/Bornes

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
Lot 4 - CAEN AGGLO DECREISEMENT RESEAU BRETELLE BRETTEVILLE SUR ODON	François HURE Canalisations	Travaux de forages dirigés pour pose PEHD 90 sur une longueur de 22ml - 42 ml et 20 ml	7 990,00 €

SAG VIGILEC : Travaux aériens et souterrains

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
Lot 2 « Secteur Est Calvados »	TOPO ETUDES	Etudes complètes avec levés cartographiques	20 000 €
Lot 12 - St Pierre/Dives Mezidon			20 000 €
Lot 13 - Cambremer-Dozulé			50 000 €
Lot 16 - Livarot-Orbec			20 000 €
Lot 12 - St Pierre/Dives Mezidon	EIFFAGE TP OUEST	Travaux de réfection de voirie	20 000 €
Lot 13 - Cambremer-Dozulé			20 000 €
Lot 16 - Livarot-Orbec			20 000 €



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-24

REMATELEC : Marché de traitement des transformateurs HTA/BT déposés 2015

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
Lot 2 - Destruction de transformateurs pollués et non pollués	Guy Dauphin Environnement à Rocquancourt	Traitement des transformateurs d'éclairage public déposés	0 €

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux » réunie le 10 janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical d'accepter ces demandes de sous traitances.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l'unanimité, les sous-traitances désignées ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS
20 JAN. 2017
COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-25

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD.
Suffrages exprimés :	20	<u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : MARCHES DE TRAVAUX & MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC, DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE ET DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES – AVENANTS

L'arrêté préfectoral en date du 28 juillet 2016, a porté création de la Communauté Urbaine de Caen la Mer issue de la fusion de la communauté d'agglomération de Caen la Mer, de la communauté de communes Entre Thue et Mue et de la communauté de communes Plaine Sud de Caen et de l'extension à la commune de Thaon.

L'article 4 du présent arrêté précise que la communauté urbaine exerce, de plein droit, sur l'ensemble de son périmètre, la compétence « Signalisation Lumineuse ».

Cette compétence était préalablement exercée par le SDEC ÉNERGIE, sur une partie du territoire de cette communauté urbaine.

Les avenants, proposés, transmis aux membres du Bureau syndical préalablement à la réunion, ont pour objet le transfert des droits et obligations relatifs à la signalisation lumineuse de l'acheteur initial SDEC ÉNERGIE au profit de la Communauté Urbaine Caen la Mer, 16 rue Rosa Parks - CS 52700 - 14027 CAEN CEDEX 9.

Ces avenants ne remettent pas en cause l'économie des marchés puisqu'ils ne modifient pas les montants mini-maxi.

Toutefois, il y a lieu de scinder les marchés en deux parties :

- 1) Pour les besoins concernant la compétence « Signalisation Lumineuse », exercée à compter du 1^{er} janvier 2017 par la Communauté Urbaine Caen la Mer, les montants annuels estimés des mini-maxi sont les suivants :

Titulaire du Marché	Lot	Montant mini annuel HT	Montant maxi annuel HT
Groupement TEIM / INEO Normandie	Lot 3 « Caen Ouest »	1 000 €	10 000 €
SPIE CityNetworks	Lot 4 « Caen Agglo	40 000 €	120 000 €



DATE D’AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-25

- 2) Pour les besoins propres du SDEC ENERGIE, qui ne sont pas concernés par ces avenants, les montants annuels estimés des mini-maxi sont les suivants :

Titulaire du Marché	Lot	Montant mini annuel HT	Montant maxi annuel HT
Groupement TEIM / INEO Normandie	Lot 3 « Caen Ouest »	499 000 €	1 490 000 €
SPIE CityNetworks	Lot 4 « Caen Agglo	460 000 €	1 380 000 €

Vu l’avis favorable de la commission « Travaux » réunie le 10 janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical d’accepter les deux avenants proposés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l’unanimité, les termes des avenants proposés et autorise le Président à les signer et à les mettre en œuvre et ainsi que tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : 20 JAN. 2017
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-26

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents</u> : MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés</u> : MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD. <u>Pouvoir</u> : M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : PROTOCOLE B - ACTUALISATION DU PRIX DES TERRES CONSTRUCTIBLES

Dans le cadre des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage, le SDEC ÉNERGIE est amené à implanter un poste de transformation au sol ou une armoire de coupure HTA ou des canalisations souterraines, sur une propriété privée. Le Syndicat conclut alors une convention sous seing privé avec le propriétaire du terrain, qui est ensuite réitérée par acte notarié.

Les modalités de mise en œuvre de ces conventions, dites « Protocole B », ont été fixées par une délibération du Bureau Syndical du 15 mars 2013 et l'actualisation des valeurs vénales des terrains a été réalisée par délibération du Bureau Syndical des 13 mars et 17 septembre 2015 et du 11 mars 2016.

La valeur retenue pour les terrains constructibles est égale à 50% du prix moyen du terrain constructible en Normandie, tel que déterminé par l'enquête sur le prix du terrain à bâtir menée par Commissariat général au développement durable.

Cette enquête ayant été réactualisée en 2016, la commission « Concession Electricité », réunie le 10 janvier 2017, propose aux membres du Bureau Syndical, d'appliquer les montants révisés suivants :

	Depuis le 1 ^{er} avril 2016	A compter du 1 ^{er} février 2017
Zones constructibles	23,5 €/m ²	26,5 €/m ²

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-26

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'accepter cette proposition et autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

20 JAN. 2017
20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PRÉFECTURE DU CALVADOS
20 JAN. 2017
COURRIER



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-27

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD.
Suffrages exprimés :	20	<u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : REVISION DU GUIDE INTERNE DU SDEC ENERGIE

Le guide interne du SDEC ENERGIE, adopté par le Bureau Syndical du 29 novembre 2013 et modifié par celui du 17 septembre 2015, doit de nouveau faire l'objet d'adaptations, rendues nécessaires par des évolutions d'organisation ou réglementaire.

La révision proposée a été préalablement validée par le Comité d'Echange et de Concertation (anciennement Comité de Suivi) composé de 4 agents, représentants chacun leur catégorie professionnelle, de 2 élus du Bureau Syndical et de 2 membres de la Direction Générale du SDEC ENERGIE. Il s'agit de préciser les articles suivants :

Chapitre 4 :

- **Article 7 :** La participation du SDEC ENERGIE au financement de la prévoyance fait l'objet d'une délibération du Bureau Syndical, révisée tous les trois ans, sur proposition de la Commission Administration-Finances ;

Chapitre 5 :

- **Article 2 :** Le temps de travail est fixé sur la base d'une durée hebdomadaire de 38 heures pour les agents faisant partie de l'effectif SDEC travaillant à temps plein ou à temps partiel et pour les agents hors effectif (mise à disposition, stagiaire, ...) ayant un contrat de travail d'une durée supérieure à 6 mois ;
- **Article 2 :** Les heures supplémentaires sont les heures faites à la demande du responsable de service et validées par la Direction Générale en dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail de chaque agent pour des situations événementielles ou exceptionnelles ;
- **Article 3 :** Le nombre de repos compensateur est fixé annuellement à l'initiative de l'employeur selon le calendrier de l'année ;
- **Article 3 :** La permanence est organisée à l'initiative de l'employeur dont les modalités pratiques sont définies par le Comité d'Echange et de Concertation ;

DATE D’AFFICHAGE : **20 JAN. 2017****2017-01/BS/DB-27**

- **Article 4 :** Les plages horaires de l'accueil téléphonique et physique et les plages horaires de présence dans les services sont harmonisées soit du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Vu l'avis favorable de la commission « Administration-Finances » en date du 10 janvier 2017, le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'accepter, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, la révision du guide interne proposée (document joint en annexe) et d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : **20 JAN. 2017**
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le : **20 JAN. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE DU CALVADOS

20 JAN. 2017

COURRIER



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-28

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD. <u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : DISPOSITIF DE RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret d'application n° 2012-1293 du 22 novembre 2012,

Vu l'avis du comité technique compétent en date du 29 novembre 2016,

Vu le rapport sur la situation des agents remplissant les conditions requises pour prétendre au dispositif de titularisation,

Vu le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,

Vu l'avis favorable de la commission « Administration-Finances » en date du 10 janvier 2017,

Le Président propose au Bureau Syndical d'approuver le rapport et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion, d'organiser les sélections professionnelles et d'autoriser les actes nécessaires à la mise en œuvre du programme.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (joint en annexe) ;
- d'organiser les sélections professionnelles ;
- d'autoriser les actes nécessaires à la mise en œuvre du programme ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant

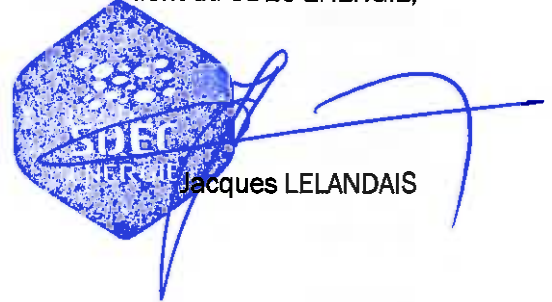


DATE D’AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-28

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PRÉFECTURE DU CALVADOS

20 JAN. 2017

COURRIER



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-29

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD. <u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION POST CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP) : ABLON

Proposé aux communes dont la convention arrive à son terme, le suivi post CEP permet de poursuivre la dynamique d'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine et de la maîtrise des consommations d'énergies, engagées avec les collectivités.

La commune d'Ablon (catégorie B2) a émis le souhait, par délibération du 21 novembre 2016, de continuer à bénéficier de l'accompagnement POST CEP du SDEC ENERGIE, pour 9 bâtiments.

Le coût de la cotisation annuelle est de 787,50 €/an, conformément aux tarifs en vigueur (350€ par bâtiment, avec une aide du SDEC ENERGIE de 75%).

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion.

Vu l'avis favorable de la commission « Energie » en date du 9 janvier 2017, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

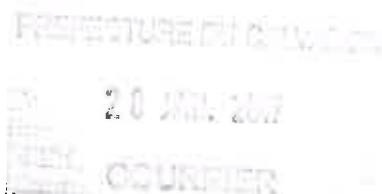
Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 65738 ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,

Jacques LELANDAIS





DATE D’AFFICHAGE : **20 JAN. 2017**

2017-01/BS/DB-29

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **20 JAN. 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **20 JAN. 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération. cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-30

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD.
Pouvoirs :	1	<u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE.
Suffrages exprimés :	20	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION ETUDE ENERGETIQUE SPECIFIQUE (EES) - BARON-SUR-ODON

Dans le cadre des services complémentaires au Conseil en Energie Partagée (CEP) et au suivi post CEP, le SDEC ÉNERGIE propose l'Etude Energétique Spécifique (EES) sur un bâtiment communal ou intercommunal existant.

La commune de Baron-sur-Odon (catégorie B2), par délibération en date du 8 avril 2014, a émis le souhait de bénéficier d'un accompagnement énergétique spécifique pour son école primaire.

En application des aides financières en cours, adoptées par le Comité Syndical du 12 février 2016, le coût pour la commune s'élève à 700 €.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion.

Vu l'avis favorable de la commission « Energie » en date du 9 janvier 2017, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 65738 ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

MAIRIE DE CAEN
20 JAN 2017
GOURNEY

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



DATE D’AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-30

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-31

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD. <u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION GIREVE

La société GIREVE a été créée dans le but de rendre l'infrastructure de recharge visible et accessible, et de développer l'itinérance des services de charge de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Dans ce cadre, GIREVE développe une plateforme de services permettant le référencement précis des points de charge et l'échange de données entre opérateurs. Cette plateforme a pour but d'alimenter différents services développés par GIREVE dans l'intérêt commun de ses partenaires et clients, publics et privés.

Dans le cadre des déploiements d'IRVE, opérés par le SDEC ENERGIE, la convention proposée, transmise aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion, ayant pour objectif le développement de l'interopérabilité du réseau MOBISDEC, vise à :

- permettre la remontée des informations descriptives de l'IRVE déployée par le SDEC ENERGIE (données statiques et dynamiques) vers la plateforme GIREVE ;
- mettre en œuvre l'itinérance de la Recharge entre le SDEC ENERGIE et d'autres opérateurs.

La convention signée entre GIREVE et le SDEC ENERGIE, s'applique sans aucune contrepartie financière réciproque.

Toutefois, cette expérience induit le développement d'informations sur la plate-forme d'exploitation utilisée pour les bornes. L'investissement pour une première étape de 30 bornes raccordées s'élève à 5 000 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission « Energie » en date du 9 janvier 2017, le Président soumet cette proposition de partenariat à l'approbation du Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

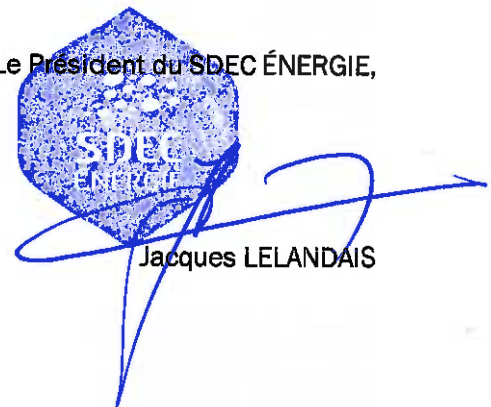
2017-01/BS/DB-31

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 615 632 ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PRÉFECTURE DU CALVADOS

20 JAN 2017

COURRIER



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-32

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	
Suffrages exprimés :	20	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD. <u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : PARTENARIAT CS FRANCE : PROJET « SHARE& GO »

La société CS France a présenté aux membres de la commission « Energies » du SDEC ENERGIE un projet de déploiement sur le département du Calvados, d'une offre de services d'auto-partage en free-floating de véhicules électriques, sous la dénomination « SHARE'NGO ».

Sur la base de leur expérience sur trois grandes villes italiennes : Rome, Milan et Florence, la société nous a précisé son souhait d'appliquer ce même concept dans quelques communes du Calvados de taille moyenne et stations balnéaires du littoral normand et de déployer, in fine, 200 véhicules électriques sur le territoire concerné.

Les bénéficiaires de ce service et des véhicules associés, 100% électriques et de 120 km d'autonomie, doivent pouvoir circuler sur l'ensemble de Calvados en toute sécurité concernant les possibilités de recharge de leurs véhicules.

Dans le cadre de cette qualité de service à garantir auprès des bénéficiaires, il leur a semblé opportun d'examiner les possibilités de partenariat avec le SDEC ENERGIE pour l'usage à titre préférentiel du service MobiSDEC constitué de plus de 200 bornes de recharge sur l'ensemble du territoire du calvados, à savoir une tarification spécifique sur l'acte de recharge proprement dit et sur les conditions d'applications des pénalités de fin de recharge « voiture ventouse ».

A l'issue de cette présentation, les membres de la commission ont entériné l'intérêt pour le SDEC ENERGIE de participer à ce projet de service qui pourrait contribuer au développement d'une activité économique touristique dite « propre ».

Ce partenariat prend la forme d'une convention, entre les deux parties qui précise les conditions spécifiques que le SDEC ENERGIE propose, à savoir une remise de 25 % consentie sur la tarification « abonnés » pour le service de recharge et un bilan trimestriel concernant l'application de la tarification « voiture ventouse ».



DATE D’AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-32

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion.

Vu l’avis favorable de la commission « Energie » en date du 9 janvier 2017, le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide d’adopter la convention proposée (jointe en annexe) et d’autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s’y rapportant

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

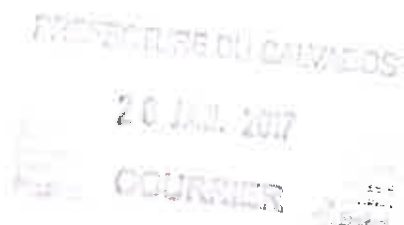
Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.





DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-33

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Étaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOUR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	
Pouvoirs :	1	<u>Étaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD.
Suffrages exprimés :	20	<u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : AIDES FINANCIERES – ACHAT DE CYCLES ELECTRIQUES - OUISTREHAM

La ville de Ouistreham sollicite le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat de dix cycles électriques pour les besoins de la collectivité.

Dans le cadre des aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 12 février 2016, le Président rappelle que la demande doit être soumise à une étude préalable de la commission « Énergie », avant décision du Bureau Syndical.

Le coût de l'acquisition de ces dix cycles s'élève à 10 440,50 €. La collectivité reçoit une aide du leader et du Conseil Régional couvrant 50% de la dépense.

Dans ce contexte et après étude de la demande, la commission « Énergie » réunie le 9 janvier 2017, propose une participation à hauteur de 30 % de l'investissement, soit une aide de 3 132,15 €, laissant ainsi 20 % de la dépense à la charge de la collectivité.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette proposition d'aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'accorder une aide financière de 3 132,15 € à la commune de Ouistreham pour l'achat de dix cycles électriques ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 65738 ;
- décide d'autoriser le Président à signer la convention proposée, jointe en annexe, et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

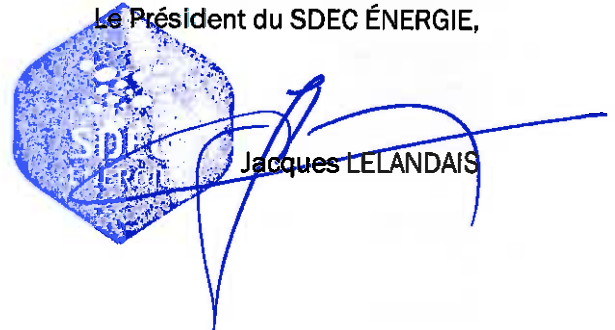


DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-33

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PRÉFECTURE DE CAEN
20 JAN. 2017
COURRIER



DATE D'AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-34

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 janvier à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 janvier 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, François BLIN, Mme Mireille DUFOR, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	19	<u>Etaient excusés :</u> MM. Jacques TALBOT et Jean-Luc GUILLOUARD.
Pouvoirs :	1	<u>Pouvoir :</u> M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE.
Suffrages exprimés :	20	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : AIDES FINANCIERES – ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE – VIRE NORMANDIE

La commune nouvelle de Vire-Normandie sollicite le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un véhicule électrique pour les besoins de la collectivité.

Dans le cadre des aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 12 février 2016, le Président précise que le SDEC ÉNERGIE participe à hauteur de 2 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique, étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ÉNERGIE) ne peut dépasser 80% du montant HT de l'opération.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Vu, l'avis favorable de la commission « Energie » réunie le 9 janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d'aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'accorder une aide financière de 2 000€ à la commune de Vire-Normandie pour l'achat d'un véhicule électrique ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 65738 ;
- décide d'autoriser le Président à signer la convention proposée, jointe en annexe et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

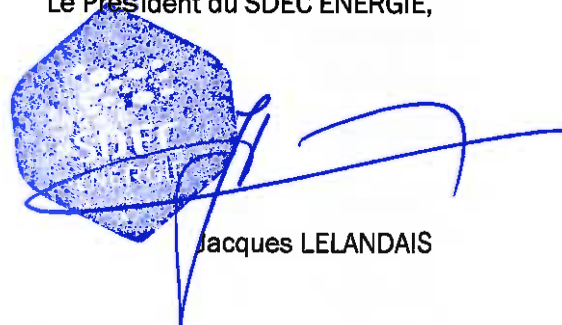


DATE D’AFFICHAGE : 20 JAN. 2017

2017-01/BS/DB-34

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 20 JAN. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 20 JAN. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PRÉFECTURE DU CALVADOS
20 JAN. 2017
M. COURTIER



DATE D'AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-01

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	16	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Henri GIRARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	18	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : RECONDUCTION DE MARCHES DE PRESTATIONS DE COMMUNICATION

Les marchés suivants arrivent à échéance, selon le délai prévu à leurs actes d'engagement :

Objet	Titulaire	Durée (en mois)	NB de renouvt	Début de marché	Fin du marché	Renouvt N°
Prestations de communication	Lot 1 - Conception graphique des supports de communication UNIK STUDIO GRAPHIQUE	12	2	20/05/16	19/05/19	1
	Lot 2 - Conception éditoriale / rédaction du journal périodique... APRIM			20/05/16	19/05/19	
	Impression CAEN REPRO			20/05/16	19/05/19	

Le Président propose au Bureau Syndical de renouveler ces marchés, et ce, conformément aux dispositions de la réglementation en matière de marchés publics et des différentes pièces contractuelles.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- de renouveler les marchés susvisés pour 12 mois à compter de leurs dates anniversaire de notification respectives ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;
- de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D’AFFICHAGE : **1 4 MARS 2017**

2017-02/BS/DB-01

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 4 MARS 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 5 MARS 2017**

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017**
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, MM. François BLIN, Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	16	
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	18	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Henri GIRARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT. <u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence
Sommervieu	18 janvier 2017	Infrastructures de recharge pour véhicules électriques
Bény-sur-Mer	6 février 2017	
Bréville-les-Monts	28 avril 2016	Eclairage Public
Balleroy-sur-Drôme	21 décembre 2016	Signalisation Lumineuse

Il appartient au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ces transferts de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et technique et de tous les contrats qui y sont attachés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter les demandes d'adhésion présentées, au titre des compétences visées aux articles 3.2 à 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.




DATE D'AFFICHAGE :

14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-02

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

14 MARS 2017

15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, M. Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	14	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, François BLIN, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	16	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE - AUTHIE

La commune d'Authie (catégorie C) a émis le souhait, par délibération en date du 14 novembre 2016, de bénéficier du service de Conseil en Energie Partagé pour 4 de ses bâtiments (Groupe scolaire, Mairie, Salle des fêtes, Vestiaire de Football).

En application des aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 12 février 2016, la commission « Energie », réunie le 6 février 2017, propose au Bureau Syndical l'adhésion de cette collectivité pour un montant, par bâtiment, de :

- 1 000 € la première année ;
- 500 € par an les 3 années suivantes.

Soit au total sur 4 ans et pour les 4 bâtiments, la somme de 10 000€ à laquelle il est attribué une aide de 75%.

La part à charge de la collectivité s'établit à 2 500€ pour 4 ans soit 625€ par an.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- dit que la recette sera imputée à l'article 747485 ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE :

14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-03

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

14 MARS 2017

15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER





2017-02/BS/DB-04

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, M. Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	14	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, François BLIN Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	16	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE - REPRISE DES CONVENTIONS PORTEES PAR LE PAYS DU BESSIN AU VIROIS

Le SDEC ÉNERGIE a pris en charge, depuis le 1er janvier 2017, l'activité CEP du Pays du Bessin au Virois qui devrait prochainement être dissout.

Dans ces conditions, la Commission « Energie », réunie le 6 février 2017, propose au Bureau Syndical de reprendre les conventions d'accompagnement « Conseil en Energie Partagé - CEP » en cours, selon les modalités suivantes :

Coût des CEP :

Collectivité	Nombre de bâtiments	Coût			
		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
Val d'Arry	10	1 600€	1 100€	1 100€	1 025€
Landelles et Coupigny	6	750€	-	-	-
Cormolain	3	375€	375€	375€	-
Bonnemaison	1	125€	125€	125€	-
Soulevre en Bocage	22	2 600€	2 600€	2 600€	-



DATE D'AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-04

Subventions accordées :

Collectivité	Nombre de bâtiments	Subvention			Contribution communale
		Coût global	Taux d'aide	Montant de l'aide	
Val d'Arry	10	19 300 €	75%	14 475 €	4 825 €
Landelles et Coupigny	6	3 000 €		2 250 €	750 €
Cormolain	3	4 500 €		3 375 €	1 125 €
Bonnemaison	1	1 500 €		1 125 €	375 €
Soulevre en Bocage	22	31 200 €		23 400 €	7 800 €

Les projets de convention ont été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter les conventions proposées (jointes en annexe) et autorise le Président à les signer et à les mettre en œuvre ;
- dit que le total des contributions des communes sera imputé à l'article 747485 ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 14 MARS 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-05

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, M. Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	14	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, François BLIN Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	16	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION ETUDE ENERGETIQUE SPECIFIQUE (EES) – MORTEAUX-COULIBOEUF

Dans le cadre des services complémentaires au Conseil en Energie Partagée (CEP) et au suivi post CEP, le SDEC ÉNERGIE propose l'Etude Energétique Spécifique (EES) sur un bâtiment communal ou intercommunal existant.

La commune de Morteaux-Couliboef (catégorie C) a émis le souhait de bénéficier d'un accompagnement énergétique spécifique pour sa salle des fêtes.

Le coût de la prestation est évalué à 1 400€.

En application des aides financières en cours, adoptées par le Comité Syndical du 12 février 2016, le coût pour la commune s'élève à 700 € soit une subvention attribuée par le SDEC ENERGIE de 700€

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion.

Vu l'avis favorable de la commission « Energie » en date du 6 février 2017, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;*
- *dit que la subvention sera imputée à l'article 65738 ;*
- *autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant*



DATE D’AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-05

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 14 MARS 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

GOURRIER



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, M. Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	14	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, François BLIN, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	16	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE MANDELA D'HEROUILLE SAINT CLAIR POUR LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION AUX ENJEUX ENERGETIQUES

Dans le cadre de la maison de l'énergie, la version nomade du « parcours de l'énergie » est à la disposition des adhérents, afin de les faire bénéficier de cet équipement sur leur territoire et de poursuivre ainsi les actions du SDEC ÉNERGIE en matière de conseil et de sensibilisation des différents publics sur les enjeux énergétiques.

Le partenariat avec le collège Mandela d'Hérouville-Saint-Clair porte sur le prêt de l'exposition « 2050 » dans le cadre d'un projet de sensibilisation des scolaires aux problématiques liées à l'énergie.

La convention proposée, transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical et jointe en annexe, a pour objet de définir les modalités de ce partenariat sur la base :

- l'exposition nomade « 2050 » au sein du collège Mandela d'Hérouville-Saint-Clair du 27 mars au 7 avril 2017;
- moyens humains le 28 mars 2017, pour la formation à l'animation de l'exposition, du club scientifique, composé d'élèves de la 6ème à la 3ème.

Vu, l'avis favorable de la commission «Energie» en date du 6 février 2016, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- ☒ d'adopter la convention proposée et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- ☒ d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.



DATE D'AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-06

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

14 MARS 2017

15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER



DATE D'AFFICHAGE :

14 MARS 2017

JL - DB/2017 - 42

2017-02/BS/DB-07

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, M. Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	14	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, François BLIN, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	16	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CONCEPTION SCENOGRAPHIQUE DE L'EXPOSITION NOMADE « 2050 »

Dans le cadre de ses activités, le syndicat d'énergies du Morbihan, sollicite le SDEC ENERGIE pour la reproduction de l'exposition nomade « 2050 », dont ce dernier détient les droits de reproduction des versions fixe et nomade.

Par délibération en date du 27 mai 2016, le Bureau Syndical du syndicat a décidé de mettre à disposition de la société TRAME'S la conception scénographique de l'exposition nomade « 2050 » suivant le paiement d'une indemnité de mise à disposition de 1 000€/exemplaire.

Dans ces conditions, la commission « Energie », réunie le 6 février 2017, propose au Bureau Syndical d'accéder à la requête du syndicat d'énergies du Morbihan, moyennant le versement d'une indemnité de 1 000 €.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- Décide d'imputer la recette au compte 758 ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-07

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

14 MARS 2017
15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, M. Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	14	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, François BLIN, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	16	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE PAR PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

La Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, acteur de la transition énergétique sur son territoire a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'accompagner.

Tout d'abord, en fin d'année 2016, en demandant la réalisation d'un diagnostic énergie intercommunal et, plus récemment, pour produire de l'énergie électrique renouvelable sur un de ses bâtiments.

Dans ce cadre, la communauté de communes, maître d'ouvrage d'une extension des vestiaires du gymnase situé à sainte Honorine du Fay, a prévu l'installation de 240 m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture de ce bâtiment en cours de construction.

Elle souhaite l'accompagnement du SDEC ÉNERGIE sur ce projet de production d'énergie renouvelable.

Conformément aux statuts du syndicat, le SDEC ÉNERGIE est compétent pour agir dans ce domaine.

Il s'agit de la première opération réalisée par le syndicat et, à ce titre, elle revêt un caractère innovant et expérimental dans l'appropriation du montage juridique et financier et dans l'expertise technique nécessaire (raccordement en injection...).

L'opération pour laquelle la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon demande le concours du SDEC ÉNERGIE, porte sur :

1. La fourniture et la pose de 240m² de panneaux photovoltaïques, le raccordement en injection de la totalité de la production sur le réseau public d'électricité ;
2. L'exploitation de cette installation pendant 20 ans, soit la période durant laquelle le prix de rachat par EDF de l'électricité produite est garanti.



DATE D'AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-08

La communauté de communes étant maître d'ouvrage de la construction du bâtiment destiné à l'installation des panneaux photovoltaïques, il sera proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage correspondante, remise en séance, afin de faciliter la réalisation et la coordination des travaux.

Le coût du projet est évalué à 90 000€ HT (estimation à confirmer au stade de l'étude définitive) pour une production de 36 KW crêtes, soit une recette cumulée sur 20 ans de vente d'électricité évaluée à 77 525€.

L'investissement pourra être couvert à :

- 75 % représentant une quote-part du produit de la vente d'électricité soit 67 500€ ;
- 25 % par une aide du Syndicat.

Les frais d'exploitation sur 20 ans sont évalués à 22 800 €, soit 1140 € annuel. Ils couvrent le contrôle annuel des installations, la télésurveillance, le renouvellement périodique d'appareillages, les frais de gestion du syndicat...

Ces dépenses d'exploitation sont financées par :

- une contribution annuelle de la communauté de communes de 900 € (18 000€ cumulée sur la période) ;
- le solde par la quote-part restante de la vente d'électricité (6 % soit 4800€).

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'accepter la demande de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon de porter le projet de production d'énergie renouvelable par l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur l'extension des vestiaires situés à St Honorine du Fay ;*
- *d'accepter les conditions financières du projet photovoltaïque de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, comme présentées ci-dessus ;*
- *d'accepter la convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage proposée (jointe en annexe) et d'autoriser le Président à la signer ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURNIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

14 MARS 2017
15 MARS 2017

Jacques LELANDAIS

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, M. Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	14	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, François BLIN Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	16	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL – PCAET

Dans le cadre de son accompagnement à la maîtrise de l'énergie, le SDEC ENERGIE a été sollicité par les Communautés de communes Cœur Côte Fleurie et Cabourg Normandie Pays d'Auge pour répondre à leur obligation réglementaire d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET.

Le coût de réalisation d'un PCAET est estimé à 50 000 €, dont :

- 35 000 € de valorisation de l'accompagnement du syndicat ;
- 15 000 € de prestations externalisées (Energie demain).

En application des aides financières en cours, adoptées par le Comité Syndical du 12 février 2016, il revient au Bureau Syndical de définir la contribution du syndicat, sur proposition de la commission Energie.

Considérant :

- ▣ que cette action s'inscrit dans le cadre de la commission consultative pour la transition énergétique, mise en place par le SDEC ÉNERGIE fin 2015 avec la loi « Transition Énergétique pour une croissance verte » ;
- ▣ que la réalisation des PCAET par le SDEC ÉNERGIE permettra au syndicat d'accompagner à court terme les collectivités dans la réalisation de projets opérationnels issus de ce diagnostic ;
- ▣ que les futurs Programmes Pluriannuels d'Investissements sur le réseau public d'électricité, comme ils sont envisagés dans le cadre du futur contrat de concession, seront directement impactés par les conclusions du PCAET ;
- ▣ la portée stratégique de cet accompagnement permettant :
 - de développer des partenariats avec les communautés de communes et la Région ;
 - d'être partie prenante dans l'accompagnement des PCAET ;
 - d'accompagner les collectivités à la réalisation de leur PCAET.



DATE D’AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-09

Dans ces conditions, la commission « Energie », réunie le 6 février 2017, propose au Bureau Syndical la prise en charge totale de la réalisation des PCAET.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, par 15 voix pour et 1 abstention :

- *décide d’accepter les conventionnements et autorise le Président à les signer et à les mettre en œuvre ;*
- *autorise le Président à signer tout acte s’y rapportant*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 14 MARS 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-10

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, M. Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	14	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, François BLIN Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	16	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE - MECANISME DE CAPACITE

La ministre de l'Environnement a approuvé, par un arrêté du 29 novembre 2016, les règles du mécanismes de capacité proposées par le gestionnaire de réseau RTE.

Ce nouveau dispositif porte sur une obligation faite aux fournisseurs d'électricité, les incitant à diminuer la consommation de leur portefeuille de clients durant les pointes de consommation et d'apporter aux producteurs et opérateurs d'effacement un revenu complémentaire, lié à leur contribution à la sécurité du réseau électrique Français. Ce revenu permettant le maintien en conditions opérationnelles d'un parc de production / effacement suffisant à assurer la sécurité d'approvisionnement du pays.

Ce dispositif, applicable à compter du 1er janvier 2017 se traduit par une contribution supplémentaire sur les factures d'énergie.

Le SDEC ENERGIE est particulièrement concerné par ce dispositif avec le groupement d'achats pour la fourniture d'électricité qu'il coordonne ; puisque les marchés passés en fin d'année 2016 doivent être amendés pour intégrer le coût du mécanisme dans les prix des fournisseurs (disposition prévu à l'article 6.5 du cahier des clauses administratives et particulières de notre accord cadre).

Le SDEC ENERGIE s'est donc rapproché des fournisseurs titulaires des marchés de fourniture d'électricité (Direct Energie, EDF et ENERGEM), pour arrêter par avenants les modalités d'application du mécanisme aux contrats en cours.

La méthode utilisée par Direct Energie respecte les principes du mécanisme.



DATE D’AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-10

Le Président propose au Bureau Syndical d’accepter la signature d’un avenant au marché de fourniture d’électricité pour lequel Direct Energie est titulaire.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’adopter l’avenant proposé (joint en annexe) et autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre ;
- autorise le Président à signer tout acte s’y rapportant

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 14 MARS 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, M. Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	14	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, François BLIN, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	16	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION – RENDEZ-VOUS A LA CATHEDRALE 2017

L'Office de Tourisme de Bayeux Intercom sollicite une aide du SDEC ÉNERGIE dans le cadre de sa manifestation « Rendez-vous à la Cathédrale 2017 : Les lumières de la Liberté », programmée du 11 juillet au 26 août 2017.

Il s'agit au travers d'une mise en lumière dynamique de deux sites remarquables de la ville de Bayeux – l'Arbre de la Liberté et la cathédrale – de conter une dizaine d'histoires de liberté aux 30 000 spectateurs attendus.

Ce projet s'appuie sur les technologies innovantes de la projection lumineuse à 360° de lumières leds et laser, technologies dont les activités d'exploitant de réseaux d'éclairage public du SDEC ÉNERGIE ont, pour partie, recours.

A ce titre, la participation du syndicat au projet est légitime.

La commission « Administration-Finances » propose au Bureau Syndical l'attribution d'une subvention de 5 000 € pour cet événement.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention de 5 000 € à l'édition 2017 de la manifestation « Rendez-vous à la Cathédrale 2017 : Les lumières de la Liberté »;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 65738, sous réserve du vote du Budget 2017 ;
- d'autoriser le Président à la signer ainsi que tout acte s'y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-11

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 14 MARS 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER



DATE D'AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-12

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, M. Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	14	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, François BLIN, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	16	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : PROTOCOLE B A TITRE GRATUIT - CARCAGNY

Aux termes de sa délibération en date du 15 mars 2013, le Bureau Syndical a décidé, que pour toute indemnisation supérieure à 5 000 €, la conclusion de la convention liant le SDEC ENERGIE aux propriétaires de terrain, sur lesquels sont implantés certains ouvrages du réseau public de distribution d'électricité, doit faire l'objet d'une approbation préalable du Bureau Syndical.

Ainsi, il est proposé aux membres du Bureau Syndical d'approuver la conclusion d'un protocole « B », qui sera ensuite réitéré par acte notarié, entre le SDEC ENERGIE d'une part, et M. et Mme MICHEL, domiciliés 14 La Grande Rue à Carcagny d'autre part, afin d'autoriser l'implantation sur leur propriété (parcelle cadastrale Section A, n° 621, commune de Carcagny) d'une canalisation BTA souterraine et d'une borne électrique BTA).

La commission « Concession Électricité », réunie le 7 février 2017, propose au Bureau Syndical la conclusion de ce protocole - solution technique la plus satisfaisante - en réitérant cet acte par convention notariale à titre gratuit.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'accepter la conclusion du Protocole B proposé ;
- d'autoriser le Président à le signer ainsi que tout acte s'y rapportant.

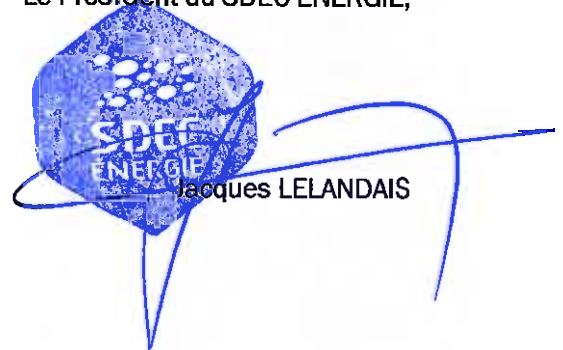


DATE D'AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-12

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 14 MARS 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PRÉFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER



DATE D'AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-13

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, M. Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	14	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, François BLIN, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	16	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 3EME TRANCHE 2017

La commission « Travaux », réunie le 7 février 2017, propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2017, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 12 projets, pour un montant de 792 261,97 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la troisième tranche de travaux 2017 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315, sous réserve du vote du Budget 2017 ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PRÉFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER



Le Président du SDEC ENERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

14 MARS 2017

15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-14

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, M. Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	14	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, François BLIN, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	16	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 2EME TRANCHE 2017

La commission « Travaux », réunie le 7 février 2017, propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2017, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 6 projets, pour un montant de 105 088,82 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la deuxième tranche de travaux 2017 d'extension du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315, sous réserve du vote du Budget 2017 ;*
- *autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURNIER

Le Président du SDEC ENERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

14 MARS 2017
15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-15

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, M. Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	14	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, François BLIN, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	16	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES – 2EME TRANCHE 2017

La commission « Travaux », réunie le 7 février 2017, propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2017, pour l'implantation de 12 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour un montant de 126 043,20 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la deuxième tranche de travaux 2017 d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2317, sous réserve du vote du Budget 2017 ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 14 MARS 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-16

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	13	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mmes Jacqueline ANDRE et Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, François BLIN Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	15	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX AERIENS - 2EME TRANCHE 2017

La commission « Travaux », réunie le 7 février 2017, propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2017, pour l'effacement coordonné des réseaux aériens concernant 19 projets, pour un montant de 2 584 513,00 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la deuxième tranche de travaux 2017 d'effacement coordonné des réseaux aériens proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581, sous réserve du vote du Budget 2017 ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 14 MARS 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, M. Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	14	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, François BLIN Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	16	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL. <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : MARCHES DE TRAVAUX : DECLARATIONS DE SOUS-TRAITANCES

Dans le cadre des marchés de travaux, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitance suivantes :

SPIE City Networks : Travaux et Maintenance Eclairage et Signalisation lumineuse et bornes de recharge pour véhicules électriques

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
LOT 6 « Pays d'Auge Sud »	SAS CERENE SERVICES (1600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC)	Ville de FALAISE Géo référencement du réseau d'éclairage public	77 749 €

GARCZYNSKI TRAPLOIR : Travaux aériens et souterrains

Identification des sous-traitants	Nature des prestations sous-traitées	LOT 7		
		«Creully-Douvres / Caen Ouest»	«Caen Agglo»	«Caen Sud»
EUROVIA BN	Réfection de voiries	100 000 €	150 000 €	50 000 €
EIFFAGE ROUTE	Réfection de voiries	100 000 €	50 000 €	50 000 €
GB Forages dirigés	Travaux de forages dirigés	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Bâti 14	Travaux de maçonnerie	6 000 €	6 000 €	6 000 €



DATE D’AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-17

STURNO TEIM :

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
LOT 4 «Bayeux»	EIFFAGE TP OUEST	Réfection de voiries	30 000 €
LOT 5 «Balleroy-Littry-Villers»			40 000 €
LOT 6 «Aunay-Bény-Caumont / Vassy-Vire-St Sever»			40 000 €

SORAPEL : Travaux aériens et souterrains

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
LOT 11 « Suisse-Normande & Falaise »	Eiffage Route Ouest	Réfection de chaussées	60 000 €

Vu l’avis favorable de la commission « Travaux » réunie le 7 février 2017, le Président propose au Bureau Syndical d’accepter ces demandes de sous traitances.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l’unanimité, les sous-traitances désignées ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 14 MARS 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER



DATE D'AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-18

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, M. Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	14	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, François BLIN Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	16	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : ETATS CONTRADICTOIRES – ECLAIRAGE PUBLIC – REPRISE DE LA COMPETENCE DES COMMUNES DELEGUEES D'AMBLIE, DE RUCQUEVILLE ET DE CULLY

Pour rappel, le Comité Syndical du 12 décembre 2016 et le Bureau Syndical du 19 janvier 2017 ont acté la reprise de la compétence Eclairage Public au 1^{er} janvier 2017 des communes déléguées d'Amblie, de Rucqueville et de Cully.

Dans ces conditions, le Président propose l'adoption des états contradictoires de patrimoine suivants :

Commune nouvelle	Commune déléguée	valeurs des actifs bruts transférés en 2005	TOTAL ACTIF BRUT SDEC ENERGIE au 06/02/2017	Amortissements cumulés des actifs bruts initialement transférés et des actifs construits entre 2005 et 2016	Valeur nette comptable au 06/02/2017
PONTS-SUR-SEULLES	AMBLIE	56 033,17 €	129 641,94 €	28 832,05 €	100 809,89 €
MOULINS-EN-BESSIN	RUCQUEVILLE	5 043,30 €	170 049,18 €	34 026,56 €	136 022,62 €
	CULLY	16 327,00 €	19 888,79 €	7 420,78 €	12 468,01 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les états contradictoires du patrimoine d'éclairage public proposés ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant

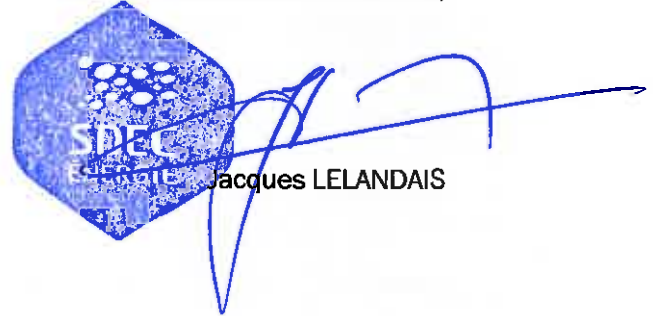


DATE D’AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-18

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 14 MARS 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER

**REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017**
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, M. Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	14	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, François BLIN Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	16	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : ETATS CONTRADICTOIRES – SIGNALISATION LUMINEUSE – REPRISE DE LA COMPETENCE DES 13 COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER

Dans le cadre de la création de la Communauté Urbaine de Caen la Mer au 1^{er} janvier 2017, exerçant de droit la compétence Signalisation Lumineuse pour le compte de l'ensemble de ses communes membres, le Président propose l'adoption des états contradictoires de patrimoine, au jour de la reprise de cette compétence par les 13 communes qui avaient précédemment transféré leur compétence au SDEC ÉNERGIE.

La valeur de ces états contradictoires s'élève à :

COMMUNE	Date transfert	valeurs des actifs bruts transférés	TOTAL ACTIF BRUT SDEC ÉNERGIE en février 2017	Amortissements cumulés des actifs bruts initialement transférés et des actifs construits	Valeur nette comptable février 2017
BIEVILLE BEUVILLE	01/01/2005	39 264,00 €	55 100,93 €	16 111,00 €	38 989,93 €
BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	01/08/2006	16 150,00 €	17 352,63 €	6 001,84 €	11 350,79 €
COLLEVILLE MONTGOMERY	01/01/2005	13 402,00 €	16 282,64 €	5 640,21 €	10 642,43 €
CORMELLES LE ROYAL	01/01/2005	68 746,00 €	93 878,79 €	30 640,07 €	63 238,72 €
CUVERVILLE	01/01/2005	116 509,96 €	145 552,73 €	47 941,36 €	97 611,37 €
DEMOUVILLE	15/02/2009	124 867,00 €	196 584,59 €	56 641,33 €	139 943,26 €
FLEURY SUR ORNE	01/01/2005	39 595,00 €	130 365,09 €	29 153,78 €	101 211,31 €
GIBERVILLE	01/01/2005	104 063,00 €	125 183,54 €	44 217,97 €	80 965,57 €
HERMANVILLE SUR MER	01/01/2005	56 192,00 €	65 015,85 €	22 461,03 €	42 554,82 €
LOUVIGNY	01/01/2005	28 652,00 €	32 012,99 €	11 190,80 €	20 822,19 €
ST ANDRE SUR ORNE	01/01/2005	56 386,00 €	69 623,46 €	22 724,57 €	46 898,89 €
ST CONTEST	01/01/2005	78 112,00 €	95 052,70 €	29 908,26 €	65 144,44 €
VERSON	01/01/2005	47 674,00 €	56 017,46 €	18 487,81 €	37 529,65 €
TOTAL		789 612,96 €	1 098 023,40 €	341 120,03 €	756 903,37 €



DATE D'AFFICHAGE : 14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-19

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les états contradictoires du patrimoine de Signalisation Lumineuse proposés ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 14 MARS 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER



DATE D'AFFICHAGE :

14 MARS 2017

2017-02/BS/DB-20

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017**Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	21	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, M. Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.
Présents :	12	
Pouvoirs :	2	<u>Etaient excusés :</u> Mme Mireille DUFOUR, MM. Philippe LAGALLE, Sébastien LECLERC, Alain LIARD, François BLIN Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	14	<u>Pouvoirs :</u> M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL.
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : AIDES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU RESEAU ELECTRIQUE

La commission « Développement économique », réunie le 9 février 2017, a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux.

La liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'autoriser les participations et reversements du SDEC ENERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux (liste en annexe), et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 12 février 2016 ;
- dit que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315, sous réserve du vote du Budget 2017 ;
- autorise le président à signer tout acte se rapportant à ces décisions.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER

Le Président du SDEC ENERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

14 MARS 2017

15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL DU
9 MARS 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille dix-sept, le 9 mars, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 3 mars 2017, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
6	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	X
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	X
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
63	CU CAEN LA MER	DOSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
73	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	X
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY - CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
90	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
92	CU CAEN LA MER	GUERULT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTÉ URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	X
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	LIVAROT - ORBEC	LECLERC	Sébastien	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	X
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
164	FALAISE	POURNY	Pascal	X
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	X
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
179	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	X
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
191	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
195	CU CAEN LA MER	VIBERT	Yves	
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	ISIGNY-TREVIERES	JEAN-PAUL MONTAGNE	REMI BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES
2	CAMBREMER-DOZULE	JEAN LEBEGUE	GERARD LAMOTTE	CAMBREMER-DOZULE
3	BAYEUX	GERARD MARIE	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
4	BAYEUX	GERARD MANACH	CLAUDE CHESNEL	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
5	CAMBREMER-DOZULE	JACQUES TALBOT	JACQUES LELANDAIS	CAEN AGGLO
6	LISIEUX-MOYEAUX	GILBERT GODEREAUX	SERGE TOUGARD	LISIEUX-MOYEAUX
7	CAEN OUEST	JACQUES DENOYELLE	JEAN-LOUIS LECHEVALIER	CAEN OUEST
8	PONT L'EVEQUE	CLAUDE BENOIST	GERARD POULAIN	PONT L'EVEQUE
9	SUISSE NORMANDE	JEAN-PAUL LEMAIRE	PATRICE MECHE	SUISSE NORMANDE
10	CUCM	LAURENT MATA	SENGDED CHANTHAPANYA	CUCM
11	SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
12	CUCM	RODOLPHE THOMAS	PHILIPPE LAFORGE	CUCM
13	SUISSE NORMANDE	JEAN ERNATUS	ALAIN LIARD	SUISSE NORMANDE
14	VASSY-VIRE-ST SEVER	CLAUDE LEMENOREL	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST-SEVER
15	CUCM	PASCAL PIMONT	NICOLAS JOYAU	CUCM
16	CUCM	DANIEL FRANCOISE	PIERRE COUESPEL	CUCM
17	CUCM	ROGER HUET	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
18	LIVAROT-ORBEC	CLAUDE BLANVILLAIN	NORBERT TOULIS	LIVAROT-ORBEC
19	CUCM	EMILIE FREYMUTH	BRIGITTE BARILLON	CUCM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	125	19	144



Depuis le 1^{er} janvier 2017 et l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la Mer au SDEC ÉNERGIE, le Comité Syndical est composé de 199 membres, contre 123 membres précédemment.

Pour rappel, le Comité Syndical, lors de sa réunion du 3 juin 2014, a déterminé la composition du Bureau Syndical comme suit :

- 1 Président ;
- 8 vice-présidents ;
- 14 membres ;

soit 23 membres au total, sachant que les statuts du syndicat prévoient que chacune des 17 CLE soit représentée par au moins un élu.

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que le nombre de vice-présidents ne peut pas être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du Comité Syndical, sans que ce nombre puisse excéder quinze vice-présidents.

Compte tenu de l'augmentation substantielle du nombre de représentants au Comité Syndical, le Président, propose au Comité Syndical, de renforcer de deux membres supplémentaires le Bureau Syndical.

Celui-ci serait composé de 25 membres, au lieu de 23, se répartissant comme suit :

- 1 Président ;
- 8 vice-présidents pour assurer la continuité des travaux en cours ;
- 16 membres ;

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *de fixer le nombre de membres du Bureau Syndical à 25, tout en conservant le nombre de vice-présidents à 8 ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

FOURRIER



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 4 MARS 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le : 15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL DU
9 MARS 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : AVENANT N°16 A LA CONVENTION DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ DU SDEC ENERGIE

L'an deux mille dix-sept, le 9 mars, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 3 mars 2017, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS		PRESENTS
			NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	X	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	X	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	X	AOUN	Antoine	X
4	PONT L'EVEQUE	X	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	X	ARTISON	Alain	X
6	PONT L'EVEQUE	X	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L'EVEQUE	X	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	X	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	X	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	X	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	X	BALAS	Jean-Pierre	X
12	CU CAEN LA MER	X	BARILLON	Brigitte	X
13	CU CAEN LA MER	X	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	X	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	X	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	X	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L'EVEQUE	X	BENOIST	Claude	
18	FALAISE		BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	X	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	X	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	X	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	X	BIZET	Guy	
23	PONT L'EVEQUE	X	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	X	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	X	BLANVILLAIN	Claude	
26	LIVAROT - ORBEC	X	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	X	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	X	BODIN	Eric	
29	ISIGNY - TREVIERES	X	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	X	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	X	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	X	BOURDON	Alain	
33	LISIEUX - MOYAUX	X	BOURGEOT	Gilles	X
34	FALAISE		BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	X	BREZOT	Yves	X
36	CU CAEN LA MER	X	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	X	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	X	CAPOEN	Philippe	
39	LISIEUX - MOYAUX	X	CARILLET	Sylvie	X
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	X	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	X	CHAMTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	X	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	X	CLAISSE	Nicolas	



	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS		PRESENTS
			NOM	PRENOM	
44	CU CAEN LA MER	X	COLLIN	Anne	
45	CU CAEN LA MER	X	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	X	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	X	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	X	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	X	COUSIN	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	X	DAUNOU	Jean-Paul	X
51	CAEN OUEST	X	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	X	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	X	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	X	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	X	DE WINTER	Damien	X
56	CREULLY - DOUVRES	X	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	X	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	X	DENOYELLE	Jacques	
59	PONT L'EVEQUE	X	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	X	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY - CAUMONT	X	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	X	DETERVILLE	Gilles	X
63	CU CAEN LA MER	X	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	X	DUFOUR	Mireille	X
65	CAMBREMER - DOZULE	X	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	X	DUPRE	Bernard	X
67	SUISSE NORMANDE	X	ERNATUS	Jean	
68	CAEN SUD	X	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE		FOUCAULT	Patrick	
70	CU CAEN LA MER	X	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	X	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	X	FURDYNA	Hubert	X
73	AUNAY - BENY - CAUMONT	X	GABRIEL	Christian	
74	CU CAEN LA MER	X	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	X	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	X	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	X	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	X	GILLES	Jean-Marc	X
79	CAEN OUEST	X	GIRARD	Henri	X
80	LISIEUX - MOY AUX	X	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	X	GOBERT	Eric	X
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	X	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOY AUX	X	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	X	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	X	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	X	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY - CAUMONT	X	GRANDIN	Mickaël	
88	CAEN EST	X	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	X	GUELLE	Jean-Denis	
90	CU CAEN LA MER	X	GUENNOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	X	GUERIN	Daniel	X
92	CU CAEN LA MER	X	GUEROULT	Eric	X
93	FALAISE		GUILLEMOT	Jean-François	
94	LISIEUX - MOY AUX	X	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
95	CREULLY - DOUVRES	X	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
96	FALAISE		HEURTIN	Jean-Yves	X
97	CU CAEN LA MER	X	HITIER	Bruno	X
98	CU CAEN LA MER	X	HUET	Roger	



76-131/2017-61

2017-01/CS/DB-02

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS		PRESENTS
			NOM	PRENOM	
99	CU CAEN LA MER	X	HUGUET	Jean	
100	CU CAEN LA MER	X	JAMES-BRASSET	Pierre	X
101	CU CAEN LA MER	X	JEAN	Roger	
102	CU CAEN LA MER	X	JEANNENEZ	Patrick	X
103	CU CAEN LA MER	X	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	X	LAFORGE	Philippe	X
105	SUISSE NORMANDE	X	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	X	LAMOTTE	Gérard	X
107	CU CAEN LA MER	X	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	X	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	X	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	X	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE		LE TIEC	Dominique	
112	CAMBREMER - DOZULE	X	LEBEGUE	Jean	
113	CAEN SUD	X	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	X	LEBOURGEOIS	André	
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	X	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	X	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	X	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	LIVAROT - ORBEC	X	LECLERC	Sébastien	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	X	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	X	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	X	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	X	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	X	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	X	LEMAIRE	Jean-Paul	
125	CU CAEN LA MER	X	LEMANISSIER	Bernard	
126	CU CAEN LA MER	X	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	X	LEMENOREL	Claude	
128	CU CAEN LA MER	X	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	X	LEPAULMIER	Jean	X
130	CU CAEN LA MER	X	LEREVEREND	Benoit	
131	FALAISE		LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	X	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	X	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	X	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	X	LUET	Jean-Pierre	X
136	ISIGNY - TREVIERES	X	MADOUASSE	Denis	X
137	BAYEUX	X	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	X	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	X	MARIE	Gérard	
140	CREULLY - DOUVRES	X	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	X	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	X	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	X	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	X	MAUGER	Gilbert	X
145	CU CAEN LA MER	X	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
146	CU CAEN LA MER	X	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	X	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	X	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	X	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	X	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	X	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	X	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	X	MULLER	Lionel	X
154	BAYEUX	X	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	X	PHILIPPE	Jean-Marc	

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS		PRESENTS
			NOM	PRENOM	
156	CU CAEN LA MER	X	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	X	PICOT	Claude	X
158	CAEN AGGLO	X	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	X	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY - CAUMONT	X	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	X	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	X	POTTIER	Marc	
163	PONT L'EVEQUE	X	POULAIN	Gérard	X
164	FALAISE		POURNY	Pascal	X
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	X	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	X	RAFFRAY	Gilbert	
167	CAEN SUD	X	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY - CAUMONT	X	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	X	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	X	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	X	REVET	Alain	X
172	CU CAEN LA MER	X	REYNAUD	Marc	X
173	ISIGNY - TREVIERES	X	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	X	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	X	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	X	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	X	ROUSSEL	Pierre	X
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	X	ROYER	Jacques	X
179	AUNAY - BENY - CAUMONT	X	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	X	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	X	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	X	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	X	THEVENIAUD	Alain	
184	CU CAEN LA MER	X	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	X	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	X	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	X	TOUCHARD	Philippe	X
188	LISIEUX - MOYAUX	X	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	X	TOULIS	Norbert	X
190	BAYEUX	X	TOUPOTTE	Roland	X
191	AUNAY - BENY - CAUMONT	X	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	X	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	X	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	X	VERON	Jean-Louis	X
195	CU CAEN LA MER	X	VIBERT	Yves	
196	CAEN AGGLO	X	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	X	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	X	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	X	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	ISIGNY-TREVIERES	JEAN-PAUL MONTAGNE	REMI BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES
2	CAMBREMER-DOZULE	JEAN LEBEGUE	GERARD LAMOTTE	CAMBREMER-DOZULE
3	BAYEUX	GERARD MARIE	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
4	BAYEUX	GERARD MANACH	CLAUDE CHESNEL	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
5	CAMBREMER-DOZULE	JACQUES TALBOT	JACQUES LELANDAIS	CAEN AGGLO
6	LISIEUX-MOYEAUX	GILBERT GODEREAUX	SERGE TOUGARD	LISIEUX-MOYEAUX
7	CAEN OUEST	JACQUES DENOYELLE	JEAN-LOUIS LECHEVALIER	CAEN OUEST
8	PONT L'EVEQUE	CLAUDE BENOIST	GERARD POULAIN	PONT L'EVEQUE
9	SUISSE NORMANDE	JEAN-PAUL LEMAIRE	PATRICE MECHE	SUISSE NORMANDE
10	CUCM	LAURENT MATA	SENGDED CHANTHAPANYA	CUCM
11	SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
12	CUCM	RODOLPHE THOMAS	PHILIPPE LAFORGE	CUCM
13	SUISSE NORMANDE	JEAN ERNATUS	ALAIN LIARD	SUISSE NORMANDE
14	VASSY-VIRE-ST SEVER	CLAUDE LEMENOREL	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST-SEVER
15	CUCM	PASCAL PIMONT	NICOLAS JOYAU	CUCM
16	CUCM	DANIEL FRANCOISE	PIERRE COUESPEL	CUCM
17	CUCM	ROGER HUET	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
18	LIVAROT-ORBEC	CLAUDE BLANVILLAIN	NORBERT TOULIS	LIVAROT-ORBEC
19	CUCM	EMILIE FREYMUTH	BRIGITTE BARILLON	CUCM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	191	191	120	19	139

Par délibération en date du 10 janvier 2017, la Communauté Urbaine de Caen la Mer, a décidé de transférer sa compétence GAZ naturel au SDEC ÉNERGIE.

Par délibération en date du 19 janvier 2017, le Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE a acté ce transfert de compétence et a autorisé le Président à le mettre en œuvre, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques ainsi que tous les contrats qui y sont attachés.

Le Président propose aux représentants du Comité Syndical d'approuver le rattachement des communes membres de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, alimentées en gaz naturel et dont le concessionnaire est GRDF, au contrat historique liant GRDF et le SDEC ÉNERGIE.

Ce rattachement permettra, sur le territoire de ces communes, de mettre en œuvre les dispositions du cahier des charges rénové.

A la date d'entrée en vigueur de l'avenant portant élargissement du périmètre de ce contrat aux communes de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, il sera mis fin automatiquement au contrat de concession liant les communes et GRDF.

Le projet d'avenant a été transmis aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion.

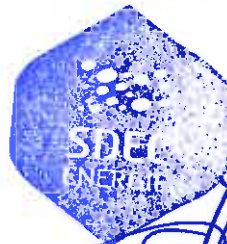
Vu les avis favorables respectifs de la commission « Concessions Gaz » et du Bureau Syndical, le Président propose au Comité Syndical d'approuver le rattachement des communes de la Communauté Urbaine de Caen la Mer au contrat historique liant GRDF et le SDEC ENERGIE dans les termes de l'avenant proposé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'approuver les termes de l'avenant n°16 proposé (joint en annexe) ;*
- *autorise le Président à le signer ainsi que tout acte s'y rapportant.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURNIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **14 MARS 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **15 MARS 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 9 MARS 2017

Extrait du registre des délibérations

Objet : MISE A JOUR DES ANNEXES 1 ET 2 DES STATUTS DU SDEC ENERGIE, ISSUS DE LA CREATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER, EN DATE DU 1^{ER} JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 9 mars, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 3 mars 2017, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
6	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	X
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	X
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
63	CU CAEN LA MER	DOSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
73	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	X
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY - CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
92	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	X
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	LIVAROT - ORBEC	LECLERC	Sébastien	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	X
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
164	FALAISE	POURNY	Pascal	X
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	X
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	X
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
195	CU CAEN LA MER	VIBERT	Yves	
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE / COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	ISIGNY-TREVIERES	JEAN-PAUL MONTAGNE	REMI BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES
2	CAMBREMER-DOZULE	JEAN LEBEGUE	GERARD LAMOTTE	CAMBREMER-DOZULE
3	BAYEUX	GERARD MARIE	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
4	BAYEUX	GERARD MANACH	CLAUDE CHESNEL	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
5	CAMBREMER-DOZULE	JACQUES TALBOT	JACQUES LELANDAIS	CAEN AGGLO
6	LISIEUX-MOYAUX	GILBERT GODEREAUX	SERGE TOUGARD	LISIEUX-MOYAUX
7	CAEN OUEST	JACQUES DENOYELLE	JEAN-LOUIS LECHEVALIER	CAEN OUEST
8	PONT L'EVEQUE	CLAUDE BENOIST	GERARD POULAIN	PONT L'EVEQUE
9	SUISSE NORMANDE	JEAN-PAUL LEMAIRE	PATRICE MECHE	SUISSE NORMANDE
10	CUCM	LAURENT MATA	SENGDED CHANTHAPANYA	CUCM
11	SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
12	CUCM	RODOLPHE THOMAS	PHILIPPE LAFORGE	CUCM
13	SUISSE NORMANDE	JEAN ERNATUS	ALAIN LIARD	SUISSE NORMANDE
14	VASSY-VIRE-ST SEVER	CLAUDE LEMENOREL	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST-SEVER
15	CUCM	PASCAL PIMONT	NICOLAS JOYAU	CUCM
16	CUCM	DANIEL FRANCOISE	PIERRE COUESPEL	CUCM
17	CUCM	ROGER HUET	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
18	LIVAROT-ORBEC	CLAUDE BLANVILLAIN	NORBERT TOULIS	LIVAROT-ORBEC
19	CUCM	EMILIE FREYMUTH	BRIGITTE BARILLON	CUCM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	125	19	144

Vu, les dispositions des articles L.5211-17, L.5211-20, L. 5711-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'arrêté préfectoral du 24 juillet 1938 portant création du syndicat,

Vu, les arrêtés inter préfectoraux en date du 23 mai 2013 et du 4 mars 2014, autorisant le SDEC ÉNERGIE à modifier ses statuts et sa gouvernance puis à fusionner avec le Syndicat Intercommunal du Gaz du Calvados constitué par arrêté préfectoral du 1^{er} avril 1997,

Vu, la mise en œuvre au plan local des dispositions prévues à l'arrêté préfectoral du 23 mars 2016 portant publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du calvados (SDCI),

Vu, le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine l'énergie, en particulier la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et la loi portant sur la nouvelle organisation de la république du 7 août 2015 et leurs nombreux décrets d'application,

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 28 juillet 2016, portant création de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, issue de la fusion de la Communauté d'agglomération Caen la Mer, de la communauté de communes Entre Thue et Mue et de la communauté de communes Plaine Sud de Caen et de l'extension à la commune de Thaon,

Vu, la délibération du Comité Syndical en date du 6 septembre 2016 adoptant les nouveaux statuts du SDEC ÉNERGIE,

Vu, l'arrêté inter préfectoral (Manche/Calvados) en date du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la Mer,

Vu les nouveaux transferts et les reprises de compétences intervenus depuis le 28 octobre 2016,

Vu les arrêtés préfectoraux de création de communes nouvelles au 1^{er} janvier 2017, sur le département du Calvados,

Le Président propose de mettre à jour les annexes suivantes des statuts du SDEC ÉNERGIE :

- **Annexe 1** : Liste des membres et des compétences transférées ;
- **Annexe 2** : Périmètre des collèges électoraux, jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux postérieur à 2014 ;

Ces annexes ont été transmises aux représentants du Comité Syndical avec la note de présentation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'accepter la mise à jour des annexes 1 et 2 des statuts du SDEC ÉNERGIE (jointes en annexes) ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision :*
- *d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

14 MARS 2017
15 MARS 2017



Jacques LELANDAIS

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 9 MARS 2017

Extrait du registre des délibérations

Objet : COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

L'an deux mille dix-sept, le 9 mars, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 3 mars 2017, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
6	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	X
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	X
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
73	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	X
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY - CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
92	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSE	Tanguy	X
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	X
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	LIVAROT - ORBEC	LECLERC	Sébastien	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	X
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
164	FALAISE	POURNY	Pascal	X
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	X
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	X
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
195	CU CAEN LA MER	VIBERT	Yves	
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE / COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	ISIGNY-TREVIERES	JEAN-PAUL MONTAGNE	REMI BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES
2	CAMBREMER-DOZULE	JEAN LEBEGUE	GERARD LAMOTTE	CAMBREMER-DOZULE
3	BAYEUX	GERARD MARIE	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
4	BAYEUX	GERARD MANACH	CLAUDE CHESNEL	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
5	CAMBREMER-DOZULE	JACQUES TALBOT	JACQUES LELANDAIS	CAEN AGGLO
6	LISIEUX-MOYAU	GILBERT GODEREAUX	SERGE TOUGARD	LISIEUX-MOYAU
7	CAEN OUEST	JACQUES DENOYELLE	JEAN-LOUIS LECHEVALIER	CAEN OUEST
8	PONT L'EVEQUE	CLAUDE BENOIST	GERARD POULAIN	PONT L'EVEQUE
9	SUISSE NORMANDE	JEAN-PAUL LEMAIRE	PATRICE MECHE	SUISSE NORMANDE
10	CUCM	LAURENT MATA	SENGDED CHANTHAPANYA	CUCM
11	SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
12	CUCM	RODOLPHE THOMAS	PHILIPPE LAFORGE	CUCM
13	SUISSE NORMANDE	JEAN ERNATUS	ALAIN LIARD	SUISSE NORMANDE
14	VASSY-VIRE-ST SEVER	CLAUDE LEMENOREL	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST-SEVER
15	CUCM	PASCAL PIMONT	NICOLAS JOYAU	CUCM
16	CUCM	DANIEL FRANCOISE	PIERRE COUESPEL	CUCM
17	CUCM	ROGER HUET	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
18	LIVAROT-ORBEC	CLAUDE BLANVILLAIN	NORBERT TOULIS	LIVAROT-ORBEC
19	CUCM	EMILIE FREYMUTH	BRIGITTE BARILLON	CUCM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	125	19	144



La Commission Consultative Paritaire pour la Transition Energétique a été mise en place par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2015, en application de l'article 198 de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte.

Composée à part égale de deux collègues d'élus représentant le SDEC ÉNERGIE et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP), la commission s'est réunie successivement les 19 avril et 29 novembre 2016 et en 4 groupes de travail afin d'appréhender les enjeux et les actions à mettre en œuvre dans le cadre de ses prérogatives.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale instituant la création de 17 EPCI à FP, en substitution des 35 précédemment en place, il a été nécessaire de revoir la composition de cette Commission Consultative.

Ainsi, par délibération en date du 29 novembre 2016, la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Energétique a modifié l'article 2 - Composition - de son règlement intérieur.

Celui-ci stipule dorénavant que cette dernière « (...) comprend 2 représentants désignés par EPCI à FP et un nombre de représentants désignés par le SDEC ENERGIE équivalent au nombre total de représentants des EPCI à fiscalité propre (...) ».

Dans ces conditions, le Président propose de faire correspondre le nombre des représentants du SDEC ÉNERGIE avec celui du collège des EPCI à fiscalité propre, soit 34 membres.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de faire correspondre le nombre des représentants du SDEC ÉNERGIE avec celui du collège des EPCI à fiscalité propre, soit 34 membres ;
- de désigner, pour représenter le SDEC ÉNERGIE au sein de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Energétique :

M. AUVRAY	Philippe	M. LEBEGUE	Jean
M. BEDIOT	Joël	M. LELANDAIS	Jacques
M. BENOIST	Claude	M. LEMENOREL	Claude
M. BOUJRAD	Abderrahman	M. MADOUASSE	Denis
M. BIZET	Michel	M. MANACH	Gérard
M. BLIN	François	M. MARIE	Alain
M. BOUGAULT	Rémi	M. MARIE	Joël
M. BOUTILLIER	Erwan	M. MECHE	Patrice
M. BREZOT	Yves	M. MULLER	Lionel
M. CHESNEL	Claude	M. PLATON	Claude
M. GERMAIN	Patrice	M. POISSON	Cédric
M. GIRARD	Henri	M. POULAIN	Gérard
Mme GLASSON	Claude	M. REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier
Mme GODIER	Edith	M. REVET	Alain
M. GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	M. ROYER	Jacques
M. HEURTIN	Jean-Yves	M. SAINT LO	Patrick
M. LAGALLE	Philippe	M. TOUPOTTE	Roland

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



JL - DB / 2017 - 69

2017-01/CS/DB-04

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **14 MARS 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **15 MARS 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER



**REUNION DU COMITE SYNDICAL DU
9 MARS 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : FINANCEMENTS PAR FONDS DE CONCOURS DEPUIS LE 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mille dix-sept, le 9 mars, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 3 mars 2017, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
6	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	X
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	X
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
73	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	X
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	AUNAY - BENY - CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
90	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
92	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	X
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	LIVAROT - ORBEC	LECLERC	Sébastien	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	X
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
164	FALAISE	POURNY	Pascal	X
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	X
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMÉR - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	X
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
195	CU CAEN LA MER	VIBERT	Yves	
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE / COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	ISIGNY-TREVIERES	JEAN-PAUL MONTAGNE	REMI BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES
2	CAMBREMER-DOZULE	JEAN LEBEGUE	GERARD LAMOTTE	CAMBREMER-DOZULE
3	BAYEUX	GERARD MARIE	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
4	BAYEUX	GERARD MANACH	CLAUDE CHESNEL	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
5	CAMBREMER-DOZULE	JACQUES TALBOT	JACQUES LELANDAIS	CAEN AGGLO
6	LISIEUX-MOYEAUX	GILBERT GODEREAUX	SERGE TOUGARD	LISIEUX-MOYEAUX
7	CAEN OUEST	JACQUES DENOYELLE	JEAN-LOUIS LECHEVALIER	CAEN OUEST
8	PONT L'EVEQUE	CLAUDE BENOIST	GERARD POULAIN	PONT L'EVEQUE
9	SUISSE NORMANDE	JEAN-PAUL LEMAIRE	PATRICE MECHE	SUISSE NORMANDE
10	CUCM	LAURENT MATA	SENDEDE CHANTHAPANYA	CUCM
11	SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
12	CUCM	RODOLPHE THOMAS	PHILIPPE LAFORGE	CUCM
13	SUISSE NORMANDE	JEAN ERNATUS	ALAIN LIARD	SUISSE NORMANDE
14	VASSY-VIRE-ST SEVER	CLAUDE LEMENOREL	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST-SEVER
15	CUCM	PASCAL PIMONT	NICOLAS JOYAU	CUCM
16	CUCM	DANIEL FRANCOISE	PIERRE COUESPEL	CUCM
17	CUCM	ROGER HUET	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
18	LIVAROT-ORBEC	CLAUDE BLANVILLAIN	NORBERT TOULIS	LIVAROT-ORBEC
19	CUCM	EMILIE FREYMUTH	BRIGITTE BARILLON	CUCM

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	125	19	144

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités soit par recours au fonds de concours pour toutes les collectivités qui le souhaitent, soit par étalement des charges sous conditions d'éligibilité, pour les collectivités bénéficiaires.

La mise en œuvre de fonds de concours réclame, des communes concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels le recours au fonds de concours est sollicité.

Depuis le Comité Syndical du 12 décembre 2016, 28 communes ont ainsi délibéré pour le financement des 42 projets suivants :

COMMUNE	INTITULE DU PROJET	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION TTC	PARTICIPATION COMMUNALE	FONDS DE CONCOURS
ARROMANCHES-LES-BAINS	Rue d'Instow	IRVE*	8 586,77	1 432,10	1 432,10
BAYEUX	Renouvellement mat 20-29 accidenté	ECLAIRAGE PUBLIC	834,85	626,14	521,78
	Renouvellement lampadaire 36-96 vétuste		1 568,71	1 176,53	980,45
	Renouvellement projecteurs 62-22/23/27/28/32/34 a 37 vétuste		6 915,56	5 186,67	4 322,23
	Mise en place d'éclairage rue de Monfiquet		32 049,55	24 037,16	20 030,97
	Extension et renouvellement matériels éclairage suite aménagement voie verte		52 474,14	39 355,61	32 796,34
	Mise en place d'éclairage sur terrain de rugby		51 810,86	38 858,15	32 381,79
	Mise en place d'éclairage sur terrain d'entraînement de football		23 794,54	17 845,90	14 871,59
	Mise en place d'éclairage médiathèque		82 332,96	61 749,72	51 458,10
	Renouvellement matériels stade Baron Gérard		18 876,13	14 157,10	11 797,58
	Renouvellement feux b2fp1 et b2rt1 accidentés - carrefour O1	SIGNALISATION LUMINEUSE	1 706,47	1 208,75	1 066,55
VALDALLIERE (BERNIERES-LE-PATRY)	Mont secret	EFFACEMENT DES RESEAUX	152 179,91	64 751,97	64 751,97
BERNIERES-SUR-MER	D514 rue Victor Tesniere	IRVE*	12 069,29	2 212,70	2 212,70
THUE ET MUE (BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE)	Renouvellement éclairage suite aménagement place des canadiens	ECLAIRAGE PUBLIC	148 723,58	99 519,94	92 952,24
CAEN	Rues neuve bourg l'abbé - clos Caillet - Bayeux - Bretagne	EFFACEMENT DES RESEAUX	306 341,59	209 155,14	191 463,50
	Grace de dieu, place du commerce	IRVE*	7 425,82	1 361,40	1 361,40
COLOMBELLES	Rue Irène Joliot curie	IRVE*	8 868,84	1 625,96	1 625,96
	Mairie		8 868,84	1 625,96	1 625,96
	Plateau		8 868,84	1 625,96	1 625,96
CORMELLES-LE-ROYAL	Centre-ville, rue des écoles	IRVE*	7 173,31	1 315,11	1 315,11
DONNAY	Mise en conformité dans le cadre d'un diagnostic	ECLAIRAGE PUBLIC	7 924,57	3 803,81	3 803,81
ESQUAY-NOTRE-DAME	Mise en conformité dans le cadre d'un diagnostic	ECLAIRAGE PUBLIC	96 835,78	22 857,25	22 857,25
FLEURY-SUR-ORNE	Programme efficacité énergétique 2016	ECLAIRAGE PUBLIC	57 927,65	28 291,70	28 291,70
HUBERT-FOLIE	Rue des tilleuls	IRVE*	8 952,99	1 641,38	1 641,38
IFS	Esplanade François Mitterrand	IRVE*	8 549,79	1 567,46	1 567,46
	Avenue Jean Vilar		8 800,59	1 613,44	1 613,44
	Rue des Pyrénées		8 411,19	1 542,05	1 542,05
ISIGNY-SUR-MER	Mise en place d'équipements de télégestion partage	ECLAIRAGE PUBLIC	31 565,48	22 358,88	19 728,43
LA CAMBE	Mise en place d'éclairage parking école/stade	ECLAIRAGE PUBLIC	18 258,90	11 411,81	11 411,81
SOULEUVRE-EN-BOCAGE (LE BENY-BOCAGE)	Renouvellement matériels armoire O1 suite aménagement place	ECLAIRAGE PUBLIC	16 046,51	10 029,07	10 029,07

COMMUNE	INTITULE DU PROJET	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION TTC	PARTICIPATION COMMUNALE	FONDS DE CONCOURS
MEZIDON VALLEE D'AUGE (LE MESNIL-MAUGER)	Rue des écoles	EFFACEMENT DES RESEAUX	20 450,62	8 445,00	8 445,00
LES MONTS D'AUNAY (LE PLESSIS-GRIMOULT)	Rue aux Barassins	EFFACEMENT DES RESEAUX	61 714,78	24 513,96	24 513,96
MATHIEU	Chemin du mesnil	EFFACEMENT DES RESEAUX	131 239,60	67 296,01	67 296,01
MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE	Avenue de Pont l'Evêque	EFFACEMENT DES RESEAUX	37 414,45	19 461,47	19 461,47
MEZIDON VALLEE D'AUGE (MEZIDON-CANON)	Mise en valeur de l'église du breuil -pose matériels	ECLAIRAGE PUBLIC	85 500,36	57 000,24	53 437,73
OUILLY-LE-VICOMTE	Rue des rosiers - en complément du projet rue des hortensias	ECLAIRAGE PUBLIC	9 535,97	5 959,98	5 959,98
SAINT-AIGNAN-DE-CRAMESNIL	La jalousie	IRVE*	12 239,79	2 243,96	2 243,96
SAINT-DENIS-DE-MERE	Rd 256 rues des rosiers et de l'église variante	EFFACEMENT DES RESEAUX	113 784,04	46 730,87	46 730,87
SOULEUVRE-EN-BOCAGE (SAINT-DENIS-MAISONCELLES)	Mise en place d'éclairages sur parking de la salle des fêtes	ECLAIRAGE PUBLIC	26 630,98	16 644,36	16 644,36
SOULEUVRE-EN-BOCAGE (SAINT-MARTIN-DES-BESACES)	Renouvellement mat 01-17 bois service	ECLAIRAGE PUBLIC	736,30	460,19	460,19
LIVAROT-PAYS-D'AUGE (SAINT-MARTIN-DU-MESNIL-OURY)	La Trinite	EFFACEMENT DES RESEAUX	57 726,49	7 795,36	7 795,36
VERSON	Rue de Joal	IRVE*	5 310,91	972,70	972,70
TOTAL				951 468,92	887 042,24

* IRVE : Infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Vu les avis favorables de la commission « Administration-finances » réunie les 10 janvier et 7 février 2017, le Président propose au Comité Syndical d'accepter le recours au fonds de concours pour le financement, de tout ou partie, de la participation communale des projets proposés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le recours au fonds de concours pour le financement, de tout ou partie, de la participation communale des projets proposés ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;
- d'autoriser le Président à signer les actes s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER

Le Président du SDEC ENERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

14 MARS 2017

15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL DU
9 MARS 2017**

Extrait du registre des délibérations

Objet : DEBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

L'an deux mille dix-sept, le 9 mars, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 3 mars 2017, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
6	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	X
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	X
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	



	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
56	CREULLY - DOUVRES	DELANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
73	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	X
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	
87	AUNAY - BENY - CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
92	CU CAEN LA MER	GUEROUT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X



COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	X
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	LIVAROT - ORBEC	LECLERC	Sébastien	
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
130	CU CAEN LA MER	LEREULVEREND	Benoit	
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	X
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
164	FALAISE	POURNY	Pascal	X
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	X
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
179	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	X
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
195	CU CAEN LA MER	VIBERT	Yves	
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE / COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	ISIGNY-TREVIERES	JEAN-PAUL MONTAGNE	REMI BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES
2	CAMBREMER-DOZULE	JEAN LEBEGUE	GERARD LAMOTTE	CAMBREMER-DOZULE
3	BAYEUX	GERARD MARIE	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
4	BAYEUX	GERARD MANACH	CLAUDE CHESNEL	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
5	CAMBREMER-DOZULE	JACQUES TALBOT	JACQUES LELANDAIS	CAEN AGGLO
6	LISIEUX-MOYAU	GILBERT GODEREAUX	SERGE TOUGARD	LISIEUX-MOYAU
7	CAEN OUEST	JACQUES DENOYELLE	JEAN-LOUIS LECHEVALIER	CAEN OUEST
8	PONT L'EVEQUE	CLAUDE BENOIST	GERARD POULAIN	PONT L'EVEQUE
9	SUISSE NORMANDE	JEAN-PAUL LEMAIRE	PATRICE MECHE	SUISSE NORMANDE
10	CUCM	LAURENT MATA	SENGDED CHANTHAPANYA	CUCM
11	SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
12	CUCM	RODOLPHE THOMAS	PHILIPPE LAFORGE	CUCM
13	SUISSE NORMANDE	JEAN ERNATUS	ALAIN LIARD	SUISSE NORMANDE
14	VASSY-VIRE-ST SEVER	CLAUDE LEMENOREL	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST-SEVER
15	CUCM	PASCAL PIMONT	NICOLAS JOYAU	CUCM
16	CUCM	DANIEL FRANCOISE	PIERRE COUESPEL	CUCM
17	CUCM	ROGER HUET	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
18	LIVAROT-ORBEC	CLAUDE BLANVILLAIN	NORBERT TOULIS	LIVAROT-ORBEC
19	CUCM	EMILIE FREYMUTH	BRIGITTE BARILLON	CUCM
20	CUCM	THIERRY RENOUF	MICHEL COLOMBEL	CUCM
21	LIVAROT-ORBEC	SEBASTIEN LECLERC	PASCAL POURNY	FALAISE
22	VASSY-VIRE-ST SEVER	CATHERINE GOURNEY-LECONTE	BERNARD LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
23	CUCM	PATRICIA ZARAGOZA-NODET	PATRICK JEANNENEZ	CUCM
24	ST PIERRE/DIVES-MEZIDON	JACQUES LEBOURGEOIS	JEAN-PIERRE QUILLET	ST PIERRE/DIVES-MEZIDON

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFRAGES	199	199	120	24	144

A noter que pendant la présentation du rapport, MM. Richard MAURY, Gilles DETERVILLE, Alain ARTISON, Philippe LAFORGE, Rémi CAUVIN, Robert MICHEL et Bruno HITIER se sont retirés, sans avoir donné de pouvoir à un autre représentant pour voter en leur nom. Ils sont considérés comme s'étant abstenus (*Question écrite 46406 p 1817 - JO de l'Assemblée Nationale du 16 avril 1984*).



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1 ;
Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
Vu l'avis favorable de la Commission Administration-Finances, réunie le 7 février 2017 et du Bureau Syndical en date du 3 mars 2017 ;
Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2017, transmis, préalablement à la réunion, aux représentants du Comité Syndical avec la note de présentation de la séance ;
Le Président propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2017, sur la base de la présentation du rapport correspondant, joint en annexe.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 137 voix pour et 7 abstentions, décide :

- de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2017, sur la base de la présentation du rapport correspondant ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :

14 MARS 2017

- et transmise en Préfecture de Caen le :

15 MARS 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE DU CALVADOS

15 MARS 2017

COURRIER



REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 9 MARS 2017

Extrait du registre des délibérations

Objet : INSTALLATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

L'an deux mille dix-sept, le 9 mars, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 3 mars 2017, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
4	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	
6	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
7	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre	X
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	X
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
17	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
23	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
31	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves	X
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril	
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	X
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
61	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
73	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
80	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	X
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
83	LISIEUX - MOYAUX	GODEREAUX	Gilbert	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	
87	AUNAY - BENY - CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
90	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X
92	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
94	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	X
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X



JL - 08/2017 - 78

2017-01/CS/DB-07

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS	
	NOM	PRENOM		
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	X
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
118	LIVAROT - ORBEC	LECLERC	Sébastien	
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe	
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	
131	FALAISE	LEROY	Eric	X
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	X
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
137	BAYEUX	MANACH	Gérard	
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian	
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
160	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
164	FALAISE	POURNY	Pascal	X
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X
168	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REVET	Alain	X
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	X
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
179	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick	
181	CAMBREMÉR - DOZULE	TALBOT	Jacques	
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	X
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X
191	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X
195	CU CAEN LA MER	VIBERT	Yves	
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	

Pouvoirs :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
1	ISIGNY-TREVIERES	JEAN-PAUL MONTAGNE	REMI BOUGAULT	ISIGNY-TREVIERES
2	CAMBREMER-DOZULE	JEAN LEBEGUE	GERARD LAMOTTE	CAMBREMER-DOZULE
3	BAYEUX	GERARD MARIE	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
4	BAYEUX	GERARD MANACH	CLAUDE CHESNEL	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
5	CAMBREMER-DOZULE	JACQUES TALBOT	JACQUES LELANDAIS	CAEN AGGLO
6	LISIEUX-MOYAUX	GILBERT GODEREAUX	SERGE TOUGARD	LISIEUX-MOYAUX
7	CAEN OUEST	JACQUES DENOYELLE	JEAN-LOUIS LECHEVALIER	CAEN OUEST
8	PONT L'EVEQUE	CLAUDE BENOIST	GERARD POULAIN	PONT L'EVEQUE
9	SUISSE NORMANDE	JEAN-PAUL LEMAIRE	PATRICE MECHE	SUISSE NORMANDE
10	CUCM	LAURENT MATA	SENGDED CHANTHAPANYA	CUCM
11	SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
12	SUISSE NORMANDE	JEAN ERNATUS	ALAIN LIARD	SUISSE NORMANDE
13	VASSY-VIRE-ST SEVER	CLAUDE LEMENOREL	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST-SEVER
14	CUCM	PASCAL PIMONT	NICOLAS JOYAU	CUCM
15	CUCM	DANIEL FRANCOISE	PIERRE COUESPEL	CUCM
16	CUCM	ROGER HUET	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
17	LIVAROT-ORBEC	CLAUDE BLANVILLAIN	NORBERT TOULIS	LIVAROT-ORBEC
18	CUCM	EMILIE FREYMUTH	BRIGITTE BARILLON	CUCM
19	CUCM	THIERRY RENOUF	MICHEL COLOMBEL	CUCM
20	LIVAROT-ORBEC	SEBASTIEN LECLERC	PASCAL POURNY	FALAISE
21	VASSY-VIRE-ST SEVER	CATHERINE GOURNEY-LECONTE	BERNARD LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
22	CUCM	PATRICIA ZARAGOZA-NODET	PATRICK JEANNENEZ	CUCM
23	ST PIERRE/DIVES-MEZIDON	JACQUES LEBOURGEOIS	JEAN-PIERRE QUILLET	ST PIERRE/DIVES-MEZIDON

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	113	23	136

La CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) est une instance destinée à favoriser l'information et l'expression des citoyens sur la gestion des services publics locaux.

Elle est réglementairement constituée et consultée pour émettre un avis sur le principe de délégation de service public et pour examiner tous les ans les bilans d'activité des délégataires (art. L.1413-1 du CGCT).

Cette commission, présidée par le président de l'organe délibérant, ou son représentant, comprend des membres et des représentants d'associations locales, nommés par le Comité Syndical.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Le SDEC ENERGIE a décidé la mise en place de la CCSPL et a sollicité des associations locales pour désigner leurs représentants.

Le Président propose au Comité Syndical que cette commission soit composée des représentants suivants :

Représentants SDEC ÉNERGIE
M. LELANDAIS Jacques
M. BLIN François
Mme. GOURNEY - LECONTE Catherine
M. LECLERC Sébastien
M. LEJEUNE Bernard
M. POISSON Cédric

Suppléants SDEC ÉNERGIE
M. CHESNEL Claude
M. GIRARD Henri
M. LAGALLE Philippe
Mme DUFOUR Mireille

Associations locales	Membre Titulaire	Membre Suppléant
Union Départementale de la CLCV du Calvados	Pierre VILAIN, Président	Moïse RENIER, Trésorier
Fédération Départementale Familles Rurales du Calvados	Jean Louis LHOTELLIER, Trésorier	Benoît PÉPIN, Directeur
Union Fédérale des consommateurs Que Choisir	Jean DUMORTIER	Claude BERGER-FREMY
Groupement Régional des associations de protection de l'environnement	Michel HORN, Président	Brahim BOUFROU, Vice-Président

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve l'installation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ;*
- désigne au sein de celle-ci, pour la durée du mandat en cours, les membres du Comité Syndical et des associations locales, tels que présentés dans les tableaux ci-dessus ;*
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.*



JL- 09/2017- 80

2017-01/CS/DB-07

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **14 MARS 2017**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **14 MARS 2017**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE DU CALVADOS

14 MARS 2017

COURRIER



DATE D'AFFICHAGE : 07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-01

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Mireille DUFOUR,
Présents :	21	MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	23	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON - MM. François BLIN - Henri GIRARD et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoirs :</u> Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : MARCHES DE PRESTATIONS D'EXPERTISE TECHNIQUE FINANCIERE ET COMPTABLE

Dans le cadre de ses activités, le SDEC ENERGIE souhaite bénéficier d'une expertise technique financière, comptable et d'audit.

Une consultation a donc été lancée avec les caractéristiques principales suivantes :

- Accord-cadre de services à bons de commandes avec maximum passé selon la procédure adaptée soumis à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Durée : un an à compter de sa date de notification, reconductible deux fois maximum selon les modalités de l'article 16 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Etendue de l'accord-cadre :

Lot	Intitulé	Montant maximum annuel HT *
1	Expertise technique financière et comptable dans le domaine de la distribution de l'électricité et de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente	25 000 €
2	Expertise technique financière et comptable dans le domaine de la distribution de gaz naturel et de distribution et de fourniture de gaz propane	25 000 €

* : pas de minimum



07 AVR. 2017

JL - DB/2017 -

DATE D'AFFICHAGE :

2017-03/BS/DB-01

Suite à l'avis de publicité paru le 10 janvier 2017 au BOAMP (avis n°16-177250) ainsi que sur le site internet du SDEC ENERGIE, 26 sociétés ont téléchargé le dossier de consultation : Test (22), Cabinet Michel Klopfer (75), Orcom (45), Abington Advisory (44), AEC (75), Ernst et Young (92), Doubletrade (92), FCL (75), Cabinet Alain Kursner (68), Selarl Vivaldi Avocats (59), Exfilo (92), Orféor (75), Marars (92), France Défi MP (31), Best Energies (93), Entreprise & Performance (14), Naldéo (69), Finance Consult (75), Ortec Général de Dépollution (91), Grant Thornton (76), Aarpi Palmier et Associés (75), Zeta Conseil (75), Cipper (75), Selarl Cabinet Coudray (35), Energie Légal (75), Callia Conseil (75).

Au total, cinq sociétés ont remis une offre.

L'analyse a été effectuée selon les critères d'attribution suivants :

- Prix des prestations - note sur 10 points, pondérée à 40% ;
- Valeur technique - note sur 10 points, pondérée à 60%.

Sur la base d'un rapport d'analyse des offres (annexé à la présente délibération) exposé au Bureau Syndical, le Président propose de retenir les offres suivantes :

Lot	Intitulé	ATTRIBUTAIRE
1	Expertise technique financière et comptable dans le domaine de la distribution de l'électricité et de la fourniture d'électricité aux tarifs règlementés de vente	AEC
2	Expertise technique financière et comptable dans le domaine de la distribution de gaz naturel et de distribution et de fourniture de gaz propane	Naldéo / Entreprise & Performance

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de prestations d'expertise technique, financière et comptable comme suit :

- Lot 1 (Electricité) : à AEC ;
- Lot 2 (Gaz) : à Naldéo / Entreprise & Performance

et autorise le Président à signer les marchés, ainsi que les pièces et documents s'y rattachant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Président du CALVADOS

07 AVR. 2017

07 AVR. 2017

07 AVR. 2017

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux; en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D’AFFICHAGE :

07 AVR. 2017

JL - DB/2017 - 82

2017-03/BS/DB-02

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Mireille DUFOUR,
Présents :	21	MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical ;
Pouvoirs :	2	
Suffrages exprimés :	23	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON – MM. François BLIN - Henri GIRARD et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoirs</u> : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS. M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : MARCHES DE FOURNITURE DE SOLUTIONS DE REPRODUCTION – IMPRESSION – SCANNERISATION DE DOCUMENTS COULEUR ET NOIR & BLANC ET MAINTENANCE

Dans le cadre de ses activités bureautiques, le SDEC ENERGIE souhaite mettre en place dans ses locaux deux solutions identiques de reproduction –impression – scannérisation de documents couleur et noir et blanc en remplacement de deux matériels existants acquis en mars 2008 et mai 2011.

Un contrat de maintenance par appareil est à prévoir (*y compris pour la fourniture des consommables et agrafes*) ainsi que la formation des utilisateurs et la reprise des deux machines existantes.

A noter qu’une 1ère consultation a été lancée en janvier dernier mais au vu de la seule offre reçue, il a été décidé de classer cette procédure sans suite pour motif d’intérêt général du fait d’un manque de concurrence.

Une nouvelle procédure a donc était lancée en revoyant à la baisse le nombre de sources papier demandé soit 5 au lieu de 6, cette demande pouvant être la raison pour laquelle nous n’avons reçu qu’une seule offre.

Ce marché de fournitures et de services est passé selon la procédure adaptée soumis à l’article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il prendra effet à compter de la date de notification jusqu’à la fin de la 1ère année de maintenance qui commencera à compter de la date d’installation de chaque appareil et sera reconductible deux fois maximum par périodes successives d’un an selon les modalités de l’article 16 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.



DATE D'AFFICHAGE :

07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-02

Suite à l'avis de publicité paru le 3 mars 2017 au BOAMP (avis n°17-30301) ainsi que sur le site internet du SDEC ENERGIE, 9 sociétés ont téléchargé le dossier de consultation :

	CANDIDATS	LOCALITE
1	Test	-
2	Sharp	95
3	Ricoh France	94
4	SIT	61
5	Lerévérénd Imprimeur	50

	CANDIDATS	LOCALITE
6	MPFrance	92
7	Konica Minolta	78
8	Vassard OMB Mobilier	14
9	ABI Group	14

Seule la société ABI Group a remis une offre.

L'analyse a été effectuée selon le seul critère du prix.


Sur la base d'un rapport d'analyse des offres (annexé à la présente délibération) exposé au Bureau Syndical, le Président propose de retenir la société ABI Group.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de fourniture de solutions de reproduction - impression - scannerisation de documents couleur et noir & blanc et de maintenance à la société ABI Group et autorise le Président à signer le marché, ainsi que les pièces et documents s'y rattachant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,




Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

07 AVR. 2017

07 AVR. 2017

PRÉFECTURE DU CALVADOS

- 7 AVR. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-03

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Mireille DUFOUR,
Présents :	21	MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	02	
Suffrages exprimés :	23	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON - M. François BLIN - M. Henri GIRARD - M. Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoirs :</u> Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : EMPRUNT POUR ETALEMENT DE CHARGE 2017

Le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a délibéré les 18 décembre 2014 et 17 décembre 2015 pour permettre aux adhérents, qui le souhaitent, d'étaler sur plusieurs années le recouvrement de la participation aux travaux effectués sur leur territoire.

La mise en œuvre des fonds de concours depuis début 2015 a pour effet de diminuer sensiblement le montant prévisionnel des participations à étaler.

Il s'établit à 2 000 000 € pour l'année 2017. La contribution annuelle de chacune des collectivités adhérentes, ayant opté pour l'étalement, devra être linéaire et constante.

Pour cela, le SDEC ÉNERGIE a la nécessité de recourir à l'emprunt.

Dans la mesure où les 7^{ème} et 8^{ème} alinéas de l'article 14 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics excluent de son champ ce type d'achat, et pour encourager la concurrence, une consultation directe pour la souscription d'un emprunt de 2 000 000 €, avec une période de mobilisation jusqu'au 31 mars 2018, a été engagée le 31 janvier 2017.

Un courrier d'appel d'offre a ainsi été envoyé aux établissements bancaires :

- La Caisse des Dépôts ;
- La Caisse d'Épargne Normandie ;
- La Banque Postale ;
- Le Crédit Agricole Normandie.



DATE D'AFFICHAGE :

07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-03

La Banque Postale n'a pu transmettre de taux validés, compte tenu du vote du C.A. 2016 après la date de fin de validité de l'offre.

La Caisse des dépôts souhaite réserver son enveloppe à taux fixe pour de grands projets structurants ; nos différents tirages sont potentiellement trop faibles

Le Crédit Agricole fixe un seuil minimal de consolidation à 400 k€ ce qui ne rend pas l'offre adaptée aux besoins du SDEC ÉNERGIE. De plus, les taux de marge proposés sont supérieurs à ceux de la Caisse d'Épargne Normandie.

La Caisse d'Épargne Normandie présente l'offre la plus complète et la plus appropriée avec proposition d'un taux fixe valable jusqu'au 1^{er} juillet 2017 et des taux de marge obtenus après négociation (taux fixe : - 0.07% sur 5 ans et - 0.05% sur 10 ans), inférieurs.

Les marges et taux proposés sont récapitulés dans le tableau suivant :

% Marges	C.A. Swap EUR 3M	C.E. Swap In Fine
5 ans	0,85%	0,67%
10 ans	0,94%	0,60%

Taux Fixes	C.A. Tx Fixe	C.E. Tx Fixe
5 ans	-	0,47%
10 ans	-	1,05%

Sur la base de cette analyse, la commission « Administration-Finances », réunie le 14 mars 2017, propose de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne Normandie pour le montant total de deux millions d'euros et pour une période de mobilisation de 12 mois aux conditions énoncées supra.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne Normandie pour un capital emprunté de 2 000 000 € et selon les taux et marges de la Caisse d'Épargne Normandie indiqués ci-dessus; (pièce jointe),
- d'autoriser le Président à procéder à l'exécution de cette décision et à signer les pièces, documents et actes s'y rattachant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

- 7 AVR. 2017



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

07 AVR. 2017

07 AVR. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Sébastien LECLERC, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Présents :

21

Pouvoirs :

02

Suffrages exprimés :

23

Etaient excusés : Mme Claude GLASSON - MM. François BLIN - Henri GIRARD et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS

M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON

Objet : TRANSFERT DE COMPETENCE – ECLAIRAGE PUBLIC – PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur la demande de transfert de compétence suivante :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence
Port-en-Bessin-Huppain	16 février 2017	Eclairage Public

Il appartient au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le transfert de cette compétence optionnelle visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE :

07 AVR. 2017

JL - DB/2017 -

2017-03/BS/DB-04

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

07 AVR. 2017
07 AVR. 2017

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

PREFECTURE DU CALVADOS

- 7 AVR. 2017

COURRIER



DATE D'AFFICHAGE : 07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-05

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	3	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON - MM. François BLIN - Henri GIRARD - Sébastien LECLERC et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	23	<u>Pouvoirs :</u> Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER <u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION ENERGETIQUE - SOLIHA - PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l'amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l'amélioration de l'habitat que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur une demande d'aide de 1 500 € reçue de SOLIHA, pour une habitation située sur le territoire de la commune de Port-en-Bessin-Huppain.

Les travaux pour ce logement, dont le coût s'élève à 13 196 € et dont le gain énergétique est estimé à 27 %, portent sur :

- l'isolation des combles ;
- l'isolation extérieure des pignons ;
- la pose de menuiseries double vitrage ;
- l'installation de radiateurs électriques performants.

Après examen du dossier et au regard de l'urgence sociale, la commission « Solidarité » réunie le 16 mars 2017, propose d'attribuer une aide d'un montant de 1 500 €.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE : 07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-05

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver l'aide proposée ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6574, sous réserve du vote du budget 2017 ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

07 AVR. 2017

07 AVR. 2017

PRÉFECTURE DU CALVADOS

- 7 AVR. 2017

COURRIER

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-06

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON – MM. François BLIN – Henri GIRARD – Sébastien LECLERC et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	03	<u>Pouvoirs :</u> Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER
Suffrages exprimés :	23	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION ENERGETIQUE – SOLIHA – LA CHAPELLE YVON (VALORBIQUET)

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l'amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l'amélioration de l'habitat que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur une demande d'aide de 2 000 € reçue de SOLIHA, pour une habitation située sur le territoire de la commune déléguée de La Chapelle Yvon, commune de Valorbiquet.

Les travaux pour ce logement, dont le coût s'élève à 17 471 € et dont le gain énergétique est estimé à 27 %, portent sur :

- l'isolation des combles ;
- l'isolation extérieure des parois.

Après examen du dossier et au regard de l'urgence sociale, la commission « Solidarité » réunie le 16 mars 2017, propose d'attribuer une aide d'un montant de 2 000 €.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver l'aide proposée ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6574, sous réserve du vote du budget 2017 ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.



DATE D’AFFICHAGE : 0 7 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-06

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

0 7 AVR. 2017

0 7 AVR. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

PREFECTURE DU CALVADOS

- 7 AVR. 2017

COURRIER



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents</u> : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	
Pouvoirs :	03	
Suffrages exprimés :	23	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON – MM. François BLIN - Henri GIRARD – Sébastien LECLERC et Jacques TALBOT. <u>Pouvoirs</u> : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER <u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON

Objet : SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION ENERGETIQUE – CDHAT – AIRAN (VALAMBRAY)

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l’amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l’amélioration de l’habitat que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur une demande d’aide de 2 000 € reçue du CDHAT, pour une habitation située sur le territoire de la commune déléguée d’Airan, commune de Valambray.

Les travaux pour ce logement, dont le coût s’élève à 26 962 € et dont le gain énergétique est estimé à 56 %, portent sur :

- l’isolation des combles, des parois extérieures et intérieures et du plancher haut ;
- le remplacement des convecteurs électriques obsolètes par un poêle à bois et des panneaux rayonnants.

Après examen du dossier et au regard de l’urgence sociale, la commission « Solidarité » réunie le 16 mars 2017, propose d’attribuer une aide d’un montant de 2 000 €.

Le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide d’approuver l’aide proposée ;
- dit que la dépense sera imputée à l’article 6574, sous réserve du vote du budget 2017 ;
- d’autoriser le Président à signer tout acte s’y rapportant.



DATE D'AFFICHAGE :

07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-07

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

07 AVR. 2017
07 AVR. 2017

07 AVR. 2017

COURRIER

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	20	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON – MM. François BLIN - Henri GIRARD – Sébastien LECLERC et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	03	<u>Pouvoirs :</u> Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER
Suffrages exprimés :	23	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON

Objet : SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION ENERGETIQUE – CDHAT – SAINT-SEVER-CALVADOS (NOUES DE SIENNE)

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l'amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical a autorisé, le 22 avril 2016, le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l'amélioration de l'habitat que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur une demande d'aide de 2 000 € reçue du CDHAT, pour une habitation située sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Sever-Calvados, commune de Noues de Sienne.

Les travaux pour ce logement, dont le coût s'élève à 12 743 € et dont le gain énergétique est estimé à 26 %, portent sur :

- l'isolation des combles et des parois extérieures donnant sur la salle de bains,
- le remplacement de la fenêtre de la salle de bains,
- la pose d'une VMC hygro B,
- la pose de panneaux rayonnants.

Après examen du dossier et au regard de l'urgence sociale, la commission « Solidarité » réunie le 16 mars 2017, propose d'attribuer une aide d'un montant de 2 000 €.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.



DATE D'AFFICHAGE :

0 7 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-08

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver l'aide proposée ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6574, sous réserve du vote du budget 2017 ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,




Jacques LELANDAIS

MAIRIE DU CALVADOS

- 7 AVR. 2017

COURRIER

0 7 AVR. 2017

0 7 AVR. 2017

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE :

07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-09

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

Etaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Présents : 20

Pouvoirs : 03

Etaient excusés : Mme Claude GLASSON - MM. François BLIN - Henri GIRARD - Sébastien LECLERC et Jacques TALBOT.

Suffrages exprimés : 23

Pouvoirs : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS

M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : AIDES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU RESEAU ELECTRIQUE

La commission « Développement économique », réunie le 10 mars 2017, a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux.

La liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 12 février 2016 ;
- dit que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315, sous réserve du vote du Budget 2017 ;
- autorise le président à signer tout acte se rapportant à ces décisions.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

07 AVR. 2017 - 7 AVR. 2017



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

COURRIER

07 AVR. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-10

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	05	
Suffrages exprimés :	23	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON - MM. François BLIN - Henri GIRARD - Sébastien LECLERC - Jean-Luc GUILLOUARD - Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT. <u>Pouvoirs</u> : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE M. Nicolas JOYAU à M. Bernard LEJEUNE <u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 3EME TRANCHE 2017

La commission « Travaux », réunie le 14 mars 2017, propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2017, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 22 projets, pour un montant de 559 824,19 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la troisième tranche de travaux 2017 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315, sous réserve du vote du Budget 2017 ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,



07 AVR. 2017

- 7 AVR. 2017

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

07 AVR. 2017



DATE D'AFFICHAGE :

07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-11

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	05	
Suffrages exprimés :	23	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON - MM. François BLIN - Henri GIRARD - Sébastien LECLERC - Jean-Luc GUILLOUARD - Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT. <u>Pouvoirs</u> : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE M. Nicolas JOYAU à M. Bernard LEJEUNE <u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 3EME TRANCHE 2017

La commission « Travaux », réunie le 14 mars 2017, propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2017, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 8 projets, pour un montant de 150 528,15 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la troisième tranche de travaux 2017 d'extension du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315, sous réserve du vote du Budget 2017 ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

- 7 AVR. 2017



Le Président du SDEC ENERGIE,

COURRIER

Jacques LELANDAIS

07 AVR. 2017

07 AVR. 2017

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE :

07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-12

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	05	
Suffrages exprimés :	23	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON - MM. François BLIN - Henri GIRARD - Sébastien LECLERC - Jean-Luc GUILLOUARD - Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT. <u>Pouvoirs</u> : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE M. Nicolas JOYAU à M. Bernard LEJEUNE <u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - 3EME TRANCHE 2017

La commission « Travaux », réunie le 14 mars 2017, propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2017, pour l'implantation de 32 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour un montant de 314 547.60 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la troisième tranche de travaux 2017 d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315, sous réserve du vote du Budget 2017 ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

le Président du SDEC ENERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE :

07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-13

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	05	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON - MM. François BLIN - Henri GIRARD - Sébastien LECLERC - Jean-Luc GUILLOUARD - Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	23	<u>Pouvoirs</u> : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE M. Nicolas JOYAU à M. Bernard LEJEUNE <u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITE - 4EME TRANCHE 2017

La commission « Travaux », réunie le 14 mars 2017, propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2017, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 7 projets, pour un montant de 340 094,90 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la quatrième tranche de travaux 2017 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315, sous réserve du vote du Budget 2017 ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la décision de la déclaration du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE :

07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-14

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	05	
Suffrages exprimés :	23	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON - MM. François BLIN - Henri GIRARD - Sébastien LECLERC - Jean-Luc GUILLOUARD - Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT.
		<u>Pouvoirs</u> : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE M. Nicolas JOYAU à M. Bernard LEJEUNE
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : MARCHES DE TRAVAUX : DECLARATIONS DE SOUS-TRAITANCES 2017

Dans le cadre des marchés de travaux, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitance suivantes :

GROUPEMENT SAG VIGILEC/EIFFAGE :

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
LOT 12 « St Pierre/Dives - Mézidon »	TOPO ETUDES	Etudes d'exécution, récolement des ouvrages construits	5 000 €
LOT 13 « Cambremer-Dozulé »			25 000 €
LOT 16 « Livarot-Orbec /Lisleux-Moyaux »			25 000 €

CEGELEC :

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
TRAVAUX AERIENS ET SOUTERRAINS Lot 3 - Isigny-Trévières	Forages du Nord-Ouest	Forages dirigés Programme 2016 (augmentation du montant sous-traité)	37 660 €
		Forages dirigés - Programme 2017	40 000 €
	COLAS IDF NORMANDIE	Réfections de voirie Programme 2017	40 000 €



DATE D’AFFICHAGE :

07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-14

REMATELEC :

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
Traitement des transformateurs déposés	TREDI	Destruction de Transformateurs HTA/BT déposés	5 000 €
	APROCHIM	Destruction de Transformateurs HTA/BT déposés et Transfos EP	2 000 €

Vu l’avis favorable de la commission « Travaux » réunie le 14 mars 2017, le Président propose au Bureau Syndical d’accepter ces demandes de sous traitances.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l’unanimité, les sous-traitances désignées ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

07 AVR. 2017

07 AVR. 2017

MAYENNE DU CALVADOS

- 7 AVR. 2017

COURRIER

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE :

07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-15

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	05	
Suffrages exprimés :	23	<u>Etaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON - MM. François BLIN - Henri GIRARD - Sébastien LECLERC - Jean-Luc GUILLOUARD - Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT. <u>Pouvoirs</u> : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE M. Nicolas JOYAU à M. Bernard LEJEUNE <u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNE DE LANGRUNE-SUR-MER, AU TITRE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE L'AMENAGEMENT DU PARC DU BOIS JOLI

La commune de Langrune-sur-Mer souhaite engager des travaux d'aménagement du parc du Bois Joli, constitués, pour partie, d'éclairage.

La collectivité a transféré, à compter du 1^{er} janvier 2005, sa compétence éclairage au SDEC ENERGIE par délibération en date du 18 juin 2004. En conséquence, le SDEC ÉNERGIE assure la maîtrise d'ouvrage, la maintenance et le fonctionnement des installations.

Le Président précise que la convention proposée a pour objectif de définir les conditions d'intervention et de financement des signataires.

Le coût global de l'opération d'aménagement est estimé à 459 932,40 € TTC.

Le coût des travaux d'éclairage, déterminé par la commune de Langrune-sur-Mer ou son maître d'œuvre, est estimé à 74 647,08 € TTC, avec un taux de TVA en vigueur de 20%, supporté par le SDEC ÉNERGIE.

Le montant de la participation du SDEC ÉNERGIE sur le coût des travaux d'éclairage est déterminé sur la base des aides financières votées par le Comité Syndical du 12 février 2016.



DATE D'AFFICHAGE :

07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-15

Il est déterminé sur la base suivante :

Montant estimé HT des travaux d'éclairage	62 205,90 €
Taux d'aide	25 %
Montant de l'aide sur le coût des travaux HT	15 551,48 €
Montant de la TVA (taux 20 %)	12 441,18 €
Total TVA + Aide versée à la commune par le SDEC ENERGIE	27 992,66 €

Vu, l'avis favorable de la commission «Travaux » en date du 14 mars 2017, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide de déléguer ponctuellement sa maîtrise d'ouvrage à la commune de Langrune-sur-Mer pour la réalisation des travaux d'éclairage public nécessaires à l'aménagement du parc du Bois Joli ;
- décide d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 12 février 2016 en la matière ;
- décide d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- dit que la dépense sera imputée aux articles 2315 ou 2317, sous réserve du vote du Budget 2017 ;
- autorise le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

07 AVR. 2017

07 AVR. 2017

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

07 AVR. 2017

COURNIER

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L’an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s’est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	<u>Etaient présents :</u> MM. Jacques LELANDAIS, Président, MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	<u>Etaient excusés :</u> Mme Claude GLASSON – MM. François BLIN - Henri GIRARD – Sébastien LECLERC – Jean-Luc GUILLOUARD – Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT.
Pouvoirs :	05	<u>Pouvoirs :</u> Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE M. Nicolas JOYAU à M. Bernard LEJEUNE
Suffrages exprimés :	23	<u>Secrétaire de séance :</u> M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D’OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNE DE CLÉCY, AU TITRE DE TRAVAUX D’ECLAIRAGE PUBLIC DE LA STATION-SERVICE AUTONOME

La commune de Clécy souhaite engager des travaux d’aménagement de la station-service autonome, constitués, pour partie, d’éclairage.

La collectivité a transféré, à compter du 1^{er} janvier 2005, sa compétence éclairage au SDEC ENERGIE par délibération en date du 6 septembre 2004. En conséquence, le SDEC ÉNERGIE assure la maîtrise d’ouvrage, la maintenance et le fonctionnement des installations.

Le Président précise que la convention proposée a pour objectif de définir les conditions d’intervention et de financement des signataires.

Le coût global de l’opération d’aménagement est estimé à 65 816,40 € TTC.

Le coût des travaux d’éclairage, déterminé par la commune de Clécy ou son maître d’œuvre, est estimé à 831,00 € TTC.

Le comité syndical du 12 février 2016 a défini le taux d’aide pour les travaux d’investissement à 25% pour les communes de catégorie C, ainsi que le montant minimal à 400 €.

Soit : 831,00€ X 25% = 207,75 €.

Par conséquent, cette opération ne peut bénéficier des aides financières du SDEC ENERGIE.



DATE D’AFFICHAGE : 07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-16

Vu, l’avis favorable de la commission « Travaux » en date du 14 mars 2017, le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- décide de déléguer ponctuellement sa maîtrise d’ouvrage à la commune de Clécy pour la réalisation des travaux d’éclairage public nécessaires à l’aménagement de la station-service autonome ;
- décide d’adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- autorise le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

07 AVR. 2017

- 7 AVR. 2017

07 AVR. 2017

COURRIER

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



DATE D'AFFICHAGE : 07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-17

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.
Présents :	18	
Pouvoirs :	05	
Suffrages exprimés :	23	<u>Étaient excusés</u> : Mme Claude GLASSON - MM. François BLIN - Henri GIRARD - Sébastien LECLERC - Jean-Luc GUILLOUARD - Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT. <u>Pouvoirs</u> : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE M. Nicolas JOYAU à M. Bernard LEJEUNE <u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNE NOUVELLE DE CAUMONT-SUR-AURE, AU TITRE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT LE FIEFFE PILET, DE LA COMMUNE DELEGUEE DE CAUMONT L'EVENTE

La commune nouvelle de Caumont-sur-Aure souhaite engager des travaux d'aménagement du lotissement le Fieffe Pilet de la commune déléguée de Caumont l'Eventé, constitués, pour partie, d'éclairage.

La commune déléguée de Caumont l'Eventé a transféré, à compter du 1^{er} janvier 2005, sa compétence éclairage au SDEC ENERGIE par délibération en date du 4 novembre 2004. En conséquence, le SDEC ÉNERGIE assure la maîtrise d'ouvrage, la maintenance et le fonctionnement des installations.

Le Président précise que la convention proposée a pour objectif de définir les conditions d'intervention et de financement des signataires.

Le coût global de l'opération d'aménagement est estimé à 81 892,99 € TTC.

Le coût des travaux d'éclairage, déterminé par la commune de Langrune-sur-Mer ou son maître d'œuvre, est estimé à 30 410,40 € TTC, avec un taux de TVA en vigueur de 20%, supporté par le SDEC ÉNERGIE.

Le montant de la participation du SDEC ÉNERGIE sur le coût des travaux d'éclairage est déterminé sur la base des aides financières votées par le Comité Syndical du 12 février 2016.



DATE D'AFFICHAGE :

07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-17

Il est déterminé sur la base suivante :

Montant estimé HT des travaux d'éclairage	25 342,00 €
Taux d'aide	25%
Montant de l'aide sur le coût des travaux HT	6 335,50 €
Montant de la TVA (taux 20 %)	5 068,40 €
Total TVA + Aide versée à la commune par le SDEC ENERGIE	11 403,90 €

Vu, l'avis favorable de la commission «Travaux » en date du 14 mars 2017, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide de déléguer ponctuellement sa maîtrise d'ouvrage à la commune nouvelle de Caumont-sur-Aure pour la réalisation des travaux d'éclairage public nécessaires à l'aménagement du lotissement le Fieffe Pilet de la commune déléguée de Caumont l'Eventé;
- décide d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 12 février 2016 en la matière ;
- décide d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- dit que la dépense sera imputée aux articles 2315 ou 2317, sous réserve du vote du Budget 2017 ;
- autorise le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS
- 7 AVR. 2017

07 AVR. 2017

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

07 AVR. 2017

COURRIER

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

Nombre de membres en exercice :

25

MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Jacqueline ANDRE et Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Présents :

18

Pouvoirs :

05

Suffrages exprimés :

23

Étaient excusés : Mme Claude GLASSON - MM. François BLIN - Henri GIRARD - Sébastien LECLERC - Jean-Luc GUILLOUARD - Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS

M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER

M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE

M. Nicolas JOYAU à M. Bernard LEJEUNE

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNE DE LUC-SUR-MER, AU TITRE DE TRAVAUX DE SIGNALISATION LUMINEUSE DE L'AVENUE PIERRE LAURENT ET DE LA RUE DES PETITS LUTINS

La commune de Luc-sur-Mer souhaite engager des travaux d'aménagement de l'avenue Pierre Laurent et de la rue des Petits Lutins constitués pour partie, de Signalisation Lumineuse.

La collectivité a transféré, à compter du 1^{er} janvier 2005, sa compétence signalisation lumineuse au SDEC ENERGIE par délibération en date du 16 septembre 2004. En conséquence, le SDEC ÉNERGIE assure la maîtrise d'ouvrage, la maintenance et le fonctionnement des installations.

Le Président précise que la convention proposée a pour objectif de définir les conditions d'intervention et de financement des signataires.

Le coût global de l'opération d'aménagement est estimé à 322 308,35 € TTC.

Le coût des travaux de signalisation lumineuse, déterminé par la commune de Luc-sur-Mer ou son maître d'œuvre, est estimé à 33 036,10 € TTC, avec un taux de TVA en vigueur de 20%, supporté par le SDEC ÉNERGIE.

Le montant de la participation du SDEC ÉNERGIE sur le coût des travaux d'éclairage est déterminé sur la base des aides financières votées par le Comité Syndical du 12 février 2016.



DATE D’AFFICHAGE :

0 7 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-18

Il est déterminé sur la base suivante :

Montant estimé HT des travaux de signalisation lumineuse	35 890,29 €
Taux d’aide	30% plafonné à 3 000 €
Montant de l’aide sur le coût des travaux HT	3 000 €
Montant de la TVA (taux 20 %)	7 178,06 €
Total TVA + Aide versée à la commune par le SDEC ENERGIE	10 178,06 €

Vu, l’avis favorable de la commission «Travaux » en date du 14 mars 2017, le Président soumet cette proposition à l’approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- *décide de déléguer ponctuellement sa maîtrise d’ouvrage à la commune de Luc-sur-Mer pour la réalisation des travaux de signalisation lumineuse nécessaires à l’aménagement de l’avenue Pierre Laurent et de la rue des Petits Lutins ;*
- *décide d’octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 12 février 2016 en la matière ;*
- *décide d’adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;*
- *dît que la dépense sera imputée aux articles 2315 ou 2317, sous réserve du vote du Budget 2017 ;*
- *autorise le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

0 7 AVR. 2017

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

0 7 AVR. 2017

- 7 AVR. 2017

COURRIER

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Présents :	16	
Pouvoirs :	07	<u>Étaient excusés</u> : Mmes Mireille DUFOUR - Claude GLASSON - MM. François BLIN - Henri GIRARD - Sébastien LECLERC - Jean-Luc GUILLOUARD - Nicolas JOYAU - Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	23	<u>Pouvoirs</u> : Mme Mireille DUFOUR à M. Gérard POULAIN Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE M. Nicolas JOYAU à M. Bernard LEJEUNE M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER M. Jacques ROYER à M. Gérard MANACH <u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Le Président propose au Bureau Syndical de fixer, grade par grade, le ratio promus / promouvables. Le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Le Président précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans l'hypothèse où par l'effet du pourcentage déterminé le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus n'est pas un nombre entier, le Président propose de retenir l'entier supérieur.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 7 Mars 2017 ;

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Fillières	Grades d'avancement	Ratios
ADMINISTRATIVE	Attaché Principal	75%
	Rédacteur Principal 1 ^e Classe	75%
	Rédacteur Principal 2 ^e Classe	75%
	Adjoint Administratif Principal 1 ^e Classe	75%
	Adjoint Administratif Principal 2 ^e Classe	75%
TECHNIQUE	Technicien Principal 1 ^e Classe	75%
	Technicien Principal 2 ^e Classe	75%
	Ingénieur Principal	75%
	Ingénieur Hors Classe	75%
	Ingénieur en Chef Hors Classe	75%
	Ingénieur Général	75%

Vu, l'avis favorable de la commission «Administration-Finances» en date du 7 février 2017, le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide de retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus. ;
- autorise le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

07 AVR. 2017
07 AVR. 2017

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

- 7 AVR. 2017

COURRIER



DATE D'AFFICHAGE : 07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-20

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Jacqueline ANDRE
Présents :	16	MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	07	<u>Etaient excusés</u> : Mmes Mireille DUFOUR - Claude GLASSON - MM. François BLIN - Henri GIRARD - Sébastien LECLERC - Jean-Luc GUILLOUARD - Nicolas JOYAU - Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	23	<u>Pouvoirs</u> : Mme Mireille DUFOUR à M. Gérard POULAIN Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE M. Nicolas JOYAU à M. Bernard LEJEUNE M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER M. Jacques ROYER à M. Gérard MANACH <u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON

Objet : GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE - MECANISME DE CAPACITE - EDF

La ministre de l'Environnement a approuvé, par un arrêté du 29 novembre 2016, les règles du mécanismes de capacité proposées par le gestionnaire de réseau RTE.

Ce nouveau dispositif porte sur une obligation faite aux fournisseurs d'électricité, les incitant à diminuer la consommation de leur portefeuille de clients durant les pointes de consommation et d'apporter aux producteurs et opérateurs d'effacement un revenu complémentaire, lié à leur contribution à la sécurité du réseau électrique Français. Ce revenu permettant le maintien en conditions opérationnelles d'un parc de production / effacement suffisant à assurer la sécurité d'approvisionnement du pays.

Ce dispositif, applicable à compter du 1^{er} janvier 2017 se traduit par une contribution supplémentaire sur les factures d'énergie.

Le SDEC ENERGIE est particulièrement concerné par ce dispositif avec le groupement d'achats pour la fourniture d'électricité qu'il coordonne ; puisque les marchés passés en fin d'année 2016 doivent être amendés pour intégrer le coût du mécanisme dans les prix des fournisseurs (disposition prévu à l'article 6.5 du cahier des clauses administratives et particulières de notre accord cadre).



DATE D’AFFICHAGE :

0 7 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-20

Le SDEC ÉNERGIE s’est donc rapproché des fournisseurs titulaires des marchés de fourniture d’électricité (Direct Energie, EDF et ENERGEM), pour arrêter par avenants les modalités d’application du mécanisme aux contrats en cours.

Vu l’avis favorable de la commission « Energie », réunie le 13 mars 2017, Le Président propose au Bureau Syndical d’accepter la signature d’un avenant au marché de fourniture d’électricité pour lequel EDF est titulaire.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité :

- *décide d’adopter l’avenant proposé (joint en annexe) et autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre ;*
- *autorise le Président à signer tout acte s’y rapportant*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,




Jacques LELANDAIS

- Délibération certifiée exécutoire :
- pour avoir été publiée ou notifiée le :
 - et transmise en Préfecture de Caen le :

0 7 AVR. 2017

0 7 AVR. 2017

- 7 AVR. 2017

COURRIER

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



07 AVR. 2017

JL - DB/2017 - JDA

DATE D'AFFICHAGE :

2017-03/BS/DB-21

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Jacqueline ANDRE
Présents :	16	MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	07	<u>Etalent excusés</u> : Mmes Mireille DUFOUR - Claude GLASSON - MM. François BLIN - Henri GIRARD - Sébastien LECLERC - Jean-Luc GUILLOUARD - Nicolas JOYAU - Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	23	<u>Pouvoirs</u> : Mme Mireille DUFOUR à M. Gérard POULAIN Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE M. Nicolas JOYAU à M. Bernard LEJEUNE M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER M. Jacques ROYER à M. Gérard MANACH <u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON.

Objet : AIDES FINANCIERES – ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE – FEUGUEROLLES-BULLY

La commune de Feuguerolles-Bully sollicite le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un véhicule électrique pour les besoins de la collectivité.

Dans le cadre des aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 12 février 2016, le Président précise que le SDEC ÉNERGIE participe à hauteur de 2 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique, étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ÉNERGIE) ne peut dépasser 80% du montant HT de l'opération.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette proposition d'aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, décide, à l'unanimité :

- *d'accorder une aide financière maximum de 2 000 € à la commune de Feuguerolles-Bully, pour l'achat d'un véhicule électrique ;*
- *dit que l'aide sera imputée à l'article 65738 ;*
- *d'autoriser le Président à signer la convention proposée (jointe en annexe) et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.*



DATE D’AFFICHAGE : 07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-21

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,




Jacques LELANDAIS

07 AVR. 2017

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 07 AVR. 2017
- et transmise en Préfecture de Caen le :

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

RECEVU SALVADOS

07 AVR. 2017

COURRIER



DATE D'AFFICHAGE :

07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-22

REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Jacqueline ANDRE
Présents :	16	MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	07	<u>Etaient excusés</u> : Mmes Mireille DUFOUR - Claude GLASSON - MM. François BLIN - Henri GIRARD - Sébastien LECLERC - Jean-Luc GUILLOUARD - Nicolas JOYAU - Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	23	<u>Pouvoirs</u> : Mme Mireille DUFOUR à M. Gérard POULAIN Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE M. Nicolas JOYAU à M. Bernard LEJEUNE M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER M. Jacques ROYER à M. Gérard MANACH <u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON

Objet : AIDES FINANCIERES – AUDIT ENERGETIQUE - CRESSERONS

La commune de Cresserons sollicite le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour la réalisation d'un audit énergétique sur l'école élémentaire.

Dans le cadre des aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 12 février 2016, le Président précise que le SDEC ÉNERGIE participe à hauteur de 50% sur la part hors taxe (HT) restant à la charge de la collectivité, dans la limite de 5 000 €, étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ÉNERGIE) ne peut dépasser 80% du montant HT de l'opération.

Ainsi, compte tenu des dispositions applicables, la commission « Energie » réunie le 13 mars 2017 propose d'attribuer, à la ville de Cresserons, l'aide financière suivante :

Montant de l'étude (HT)	Montant à charge de la collectivité	Aide maximum du SDEC ENERGIE
2 140 €	1 070 €	1 070 €

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette proposition d'aide.



DATE D’AFFICHAGE : 07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-22

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, décide, à l’unanimité :

- d’accorder une aide financière maximum de 1 070 € à la commune de Cresserons, pour la réalisation d’un audit énergétique ;
- dit que l’aide sera imputée à l’article 65738 ;
- d’autoriser le Président à signer la convention proposée (jointe en annexe) et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s’y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

07 AVR. 2017

07 AVR. 2017

07 AVR. 2017

COURRIER

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Jacqueline ANDRE
Présents :	16	MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	07	<u>Etaient excusés</u> : Mmes Mireille DUFOUR - Claude GLASSON - MM. François BLIN - Henri GIRARD - Sébastien LECLERC - Jean-Luc GUILLOUARD - Nicolas JOYAU - Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	23	<u>Pouvoirs</u> : Mme Mireille DUFOUR à M. Gérard POULAIN Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE M. Nicolas JOYAU à M. Bernard LEJEUNE M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER M. Jacques ROYER à M. Gérard MANACH <u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON

Objet : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SDEM POUR L'ACHAT DE BORNES RAPIDES

Conformément à l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, les syndicats d'énergies, autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, sont compétents pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques.

Dans ce contexte et afin de développer leur réseau respectif de bornes de recharge disponibles sur leur territoire, le SDEC ÉNERGIE et le Syndicat Départemental d'Énergie de la Manche (SDEM) entendent recourir au groupement de commandes afin de répondre à des besoins communs en matière de fourniture, pose et raccordement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques dites rapides.

Les besoins des membres du groupement font l'objet d'une définition qualitative et quantitative préalable et sont traduits dans les cahiers des charges de la future consultation.

Le projet d'acte constitutif du groupement de commandes a été adressé aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion.

Ce groupement est conclu pour une durée allant de la notification de la convention jusqu'à complète exécution du marché.



DATE D'AFFICHAGE :

07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-23

Vu l'avis favorable de la commission « Energie », réunie le 13 mars 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette proposition de groupement de commandes.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter l'acte constitutif de groupement de commandes proposé ;
- de lancer la consultation sous forme d'appel d'offres ;
- d'autoriser le Président à engager cette procédure et à signer les pièces et documents nécessaires ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, et à procéder à leur exécution.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

PRÉFECTURE DU CALVADOS

07 AVR. 2017

- 7 AVR. 2017

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

07 AVR. 2017

COURRIER

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Jacqueline ANDRE
Présents :	16	MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	07	<u>Étaient excusés</u> : Mmes Mireille DUFOUR - Claude GLASSON - MM. François BLIN - Henri GIRARD - Sébastien LECLERC - Jean-Luc GUILLOUARD - Nicolas JOYAU - Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	23	<u>Pouvoirs</u> : Mme Mireille DUFOUR à M. Gérard POULAIN Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE M. Nicolas JOYAU à M. Bernard LEJEUNE M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER M. Jacques ROYER à M. Gérard MANACH <u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE RACCORDEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES AVEC ENEDIS

La convention proposée, transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion, définit les conditions par lesquelles, dans le cadre du cahier des charges de concession, le SDEC ÉNERGIE confie à Enedis, qui l'accepte, la mission de raccorder 220 bornes de recharge (nombre de bornes donné à titre indicatif) pour véhicules électriques sur le département du Calvados dans le respect des maîtrises d'ouvrage dévolues aux deux entités par le cahier des charges de concession en vigueur.

Pour mémoire, l'ensemble des 220 bornes fournies et posées par le SDEC ÉNERGIE doivent être raccordées au plus tard pour le 30 juin 2017, délai particulièrement réduit qui réclame, un niveau de coordination spécifique de tous les acteurs impliqués dans la réalisation de ce projet.

Cette convention formalise l'engagement d'Enedis et du SDEC ÉNERGIE à respecter ces délais.

La prestation d'Enedis comprend la proposition technique et financière, les démarches administratives et techniques relatives au raccordement de la borne au réseau de distribution, y compris la mise en service du branchement, sous réserve que le SDEC ÉNERGIE fournisse, dans les délais correspondants, les documents relatifs à la conformité électrique des bornes et les contrats de fourniture d'énergie correspondants.



DATE D’AFFICHAGE : 07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-24

La prestation d’Enedis comprend également, pour chaque borne à raccorder la validation technique permettant de garantir la capacité du réseau à mettre à la disposition des futurs utilisateurs de la borne la puissance requise.

Cette convention prend fin à l’achèvement du programme de raccordement des bornes pour véhicules électriques.

Vu l’avis favorable de la commission « Energie », réunie le 13 mars 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette proposition de partenariat.

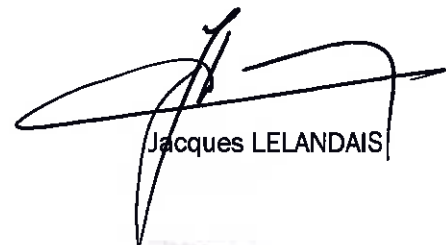
Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l’unanimité, décide :

- d’adopter la convention proposée ;
- d’autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s’y rattachant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Le Président du SDEC ÉNERGIE,


Jacques LELANDAIS

PREFECTURE DU CALVADOS

- 7 AVR. 2017

COURRIER

07 AVR. 2017

07 AVR. 2017

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l’encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l’introduction du recours gracieux en l’absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2017
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 31 mars à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni à Caen, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	25	MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Jacqueline ANDRE
Présents :	16	MM. Joël BELLANGER, Rémi BOUGAULT, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, membres du Bureau Syndical.
Pouvoirs :	07	<u>Étaient excusés</u> : Mmes Mireille DUFOUR - Claude GLASSON - MM. François BLIN - Henri GIRARD - Sébastien LECLERC - Jean-Luc GUILLOUARD - Nicolas JOYAU - Jacques ROYER et Jacques TALBOT.
Suffrages exprimés :	23	<u>Pouvoirs</u> : Mme Mireille DUFOUR à M. Gérard POULAIN Mme Claude GLASSON à M. Jacques LELANDAIS M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE M. Nicolas JOYAU à M. Bernard LEJEUNE M. Sébastien LECLERC à M. Joël BELLANGER M. Jacques ROYER à M. Gérard MANACH
		<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PRODUITS, SERVICES OU SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Le SDEC ÉNERGIE propose de mettre à disposition des collectivités territoriales du département du Calvados ou de leurs établissements scolaires un nouvel espace nommé « la Fabrique énergétique » contenant un comptoir de l'innovation, lieu de découvertes des acteurs du territoire et des nouvelles technologies.

Dans ce contexte, le syndicat envisage de prochains partenariats qui seront formalisés par la signature de mise à disposition de produits, services ou supports pédagogiques.

Un premier conventionnement est envisagé avec Enedis. Le projet de convention correspondant a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Vu l'avis favorable de la commission « Énergie », réunie le 13 mars 2017, le Président propose au Bureau Syndical de valider ce principe de partenariats.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'accepter le principe de partenariats avec les partenaires du SDEC ÉNERGIE pour la mise à disposition de produits, services ou supports pédagogiques et d'autoriser le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.



JL - DB/2017 -


DATE D'AFFICHAGE : 07 AVR. 2017

2017-03/BS/DB-25

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Le Président du SDEC ÉNERGIE,


Jacques LELANDAIS

RECEVU
- 7 AVR. 2017
COURRIER

07 AVR. 2017

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

07 AVR. 2017

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.